



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2017

Sommaire

1	Eléments importants de l'année 2017	6
2	Le territoire de Bourges Plus	8
3	Organisation de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable	9
4	Typologie des déchets et modalités de prise en charge	10
4.1	Les grands types de déchets.....	10
4.2	Les modalités de gestion selon les types de déchet.....	10
4.3	Les conséquences en terme de quantification des déchets produits	12
5	La précollecte	13
5.1	Les bacs roulants	13
5.2	Sacs poubelles	15
5.3	Les colonnes d'apport volontaire au 31 décembre 2017	15
	Installation de colonnes enterrées dans le quartier des Gibjons	16
6	Modalités de collecte	18
6.1	Collecte en Porte à porte et en apport volontaire	18
6.1.1	Collecte en porte à porte.....	18
6.1.2	Collecte en apport volontaire.....	18
6.2	Fréquences de collecte	18
6.3	Matériel et indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte.....	19
6.4	Le règlement de collecte	20
7	Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	21
7.1	Résultats de collecte.....	21
7.2	Traitement des OMr	21
8	Les déchets recyclables	23
8.1	Résultats de collecte.....	23
8.2	Devenir et valorisation	23
9	Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées	25
9.1	Quantités totales collectées	25
9.2	Synthèse sur les modalités de traitement.....	26
10	Déchets occasionnels : les déchèteries	28
10.1	Organisation générale	28
10.2	Les évolutions récentes	29
10.2.1	Accueil de nouveaux déchets	29
10.2.2	Espace ressourcerie	29
10.2.3	Audit des déchèteries de la Chapelle Saint Ursin, Trouy et Saint Just	29

10.2.4	Projet d'agrandissement de la déchèterie de Saint Doulchard.....	29
10.2.5	Mise aux normes de la déchèterie des Quatre vents.....	30
10.2.6	Etudes sur la déchèterie des Danjons	31
10.2.7	Filière des huiles moteur usagées	31
10.3	Fréquentation.....	31
10.4	Performances	32
11	Autres déchets occasionnels : les encombrants.....	36
12	Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés.....	37
12.1	Les grands enjeux réglementaires.....	37
12.2	Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés	38
13	Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance.....	39
14	Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	41
14.1	Les objectifs et l'organisation mise en place.....	41
14.2	Les principales actions réalisées.....	41
15	Indicateurs financiers	44
15.1	Les principaux marchés	44
15.2	Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement	46
15.3	Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale	46
15.4	Montant des aides reçues par les éco organismes	46
15.5	Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	47
15.6	Synthèse sur les recettes.....	47
15.7	Analyse des couts en fonction des flux de déchets.....	48
16	Perspectives 2018.....	50

Le présent rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont notamment des compléments sur le contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité du service . Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2016 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1 Eléments importants de l'année 2017

Tri-traitement

Un groupe de travail regroupant 3 collectivités du Cher et l'ensemble des collectivités en charge de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers de la Nièvre s'est constitué. Une étude de faisabilité pour la création d'un centre de tri mutualisé entre ces collectivités avec extension possible à toutes les collectivités du Cher ainsi qu'à certaines de l'Indre a débuté en septembre 2017 ; ses conclusions seront connues au cours du premier semestre 2018.

Installation de colonnes enterrées dans le quartier des Gibjons

Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de la Ville de Bourges et plus particulièrement du quartier des Gibjons, en collaboration avec la ville de Bourges et les bailleurs, Bourges Plus a fait installer un parc de 32 colonnes enterrées. Cette opération doit permettre d'améliorer les conditions d'hygiène dans les logements par la suppression des colonnes vide-ordures, favoriser le tri sélectif et répondre aux problématiques récurrentes de feux de conteneurs tant sur l'espace public que dans les locaux de stockage des bacs dans les immeubles.

Programme Local de Prévention des Déchets

Pour le Programme Local de Prévention des Déchets, plusieurs actions ont été initiées ou se sont poursuivies :

- 6 réunions publiques de sensibilisation au compostage et au jardiner au naturel ont été organisées à Bourges, elles ont complétés celles réalisées en 2016 dans chacune des 15 autres communes de l'agglomération,
- Une opération « foyers témoins » a été réalisée regroupant cinq foyers volontaires pour adopter des gestes de prévention et en mesurer les effets sur leur production de déchets,
- L'installation d'un composteur partagé à l'éco-quartier Baudens,
- La préparation de la mise en place de prêts de broyeurs électriques pour que les habitants puissent gérer à leur domicile les déchets verts ligneux qu'ils produisent,
- Enquête auprès des communes de l'agglomération pour connaître leur intérêt vis-à-vis de différentes actions : broyage de leurs déchets ligneux pour réutilisation sur leur territoire, actions sur la diminution de la consommation de papiers, prêts de gobelets réutilisables.

Déchèteries

Suite à l'inspection des services de l'Etat dans les déchèteries des Danjons et des Quatre vents, un diagnostic complet de la conformité de la déchèterie des Quatre vents à la nouvelle réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) a été réalisé. Il a permis de définir un programme de travaux pour une mise en conformité du site mais aussi de faire des propositions d'aménagements pour améliorer la qualité d'accueil et la sécurité du site

Afin de pouvoir réaliser un agrandissement de la déchèterie de Saint Doulchard et permettre entre autres amélioration la dépose des déchets verts à plat, la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a été confiée à un bureau d'études.

Sensibilisation

Les actions particulières suivantes ont été réalisées :

- Création d'un guide du tri qui a été distribué avec le Bourges Plus magazine de février 2018
- Mise en place d'un module de recherche sur le site internet de Bourges Plus permettant aux habitants d'avoir des conseils tant en matière d'achat d'occasion, de consommation écoresponsable que de tri, de réparation ou de don d'objets usagers
- Démarrage d'une expérimentation sur un quartier test (le quartier des Gibjoncs) avec 360 foyers volontaires pour développer des gestes écoresponsables (tri, prévention mais aussi économies d'eau et/ou d'énergie). Cette expérimentation durera 2 ans et est menée en collaboration avec un bureau d'études faisant de la recherche développement en matière de changements de comportement.

Consultations

Des consultations ont été lancées pour :

- Le tri des déchets d'emballages,
- La collecte des encombrants,
- La réception des résidus urbains,
- La collecte en apport volontaire dont les marchés s'achevaient au 31 décembre 2017.

Les contrats avec les éco-organismes Eco-Emballages (barème E) et Eco-Folio s'achevaient également le 31 décembre 2017.

Le contrat barème F a été approuvé au Conseil Communautaire du mois de décembre 2017 avec la nouvelle entité CITEO. Le contrat « Papiers » sera présenté au Conseil Communautaire du mois de juin 2018.

Enfin, une consultation pour la reprise des déchets d'emballages a été initiée.

2 Le territoire de Bourges Plus

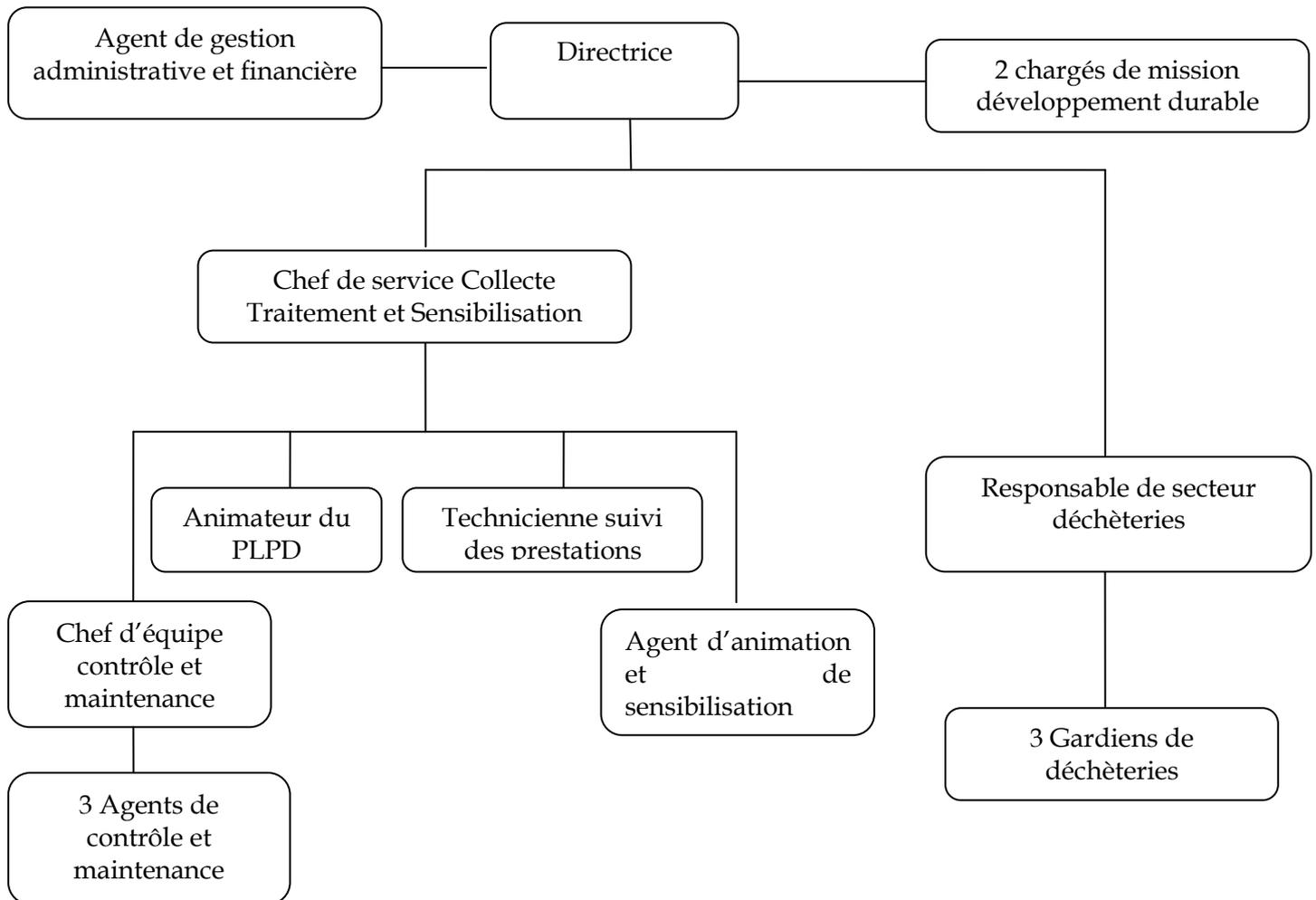
La Communauté d'Agglomération de Bourges comprend 16 communes et totalise ainsi 97 100 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2015 :

- Avec 66 071 habitants, Bourges concentre 68% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard et Saint Germain-du-Puy, sont les deux autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3 000 et 4 000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1 000 à 2 000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de moins de 1 000 habitants ont un caractère plus rural : Annoix, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

Population municipale							
RPQS	2010,2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recensement INSEE	2007	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Annoix	229	231	230	232	235	237	234
Arçay	476	533	539	529	520	510	516
Berry-Bouy	1 113	1 216	1 203	1 195	1 187	1 203	1 186
Bourges	71 155	66 381	66 602	66 666	67 189	66 528	66 071
La Chapelle Saint Ursin	3 208	3 205	3 246	3 289	3 331	3 374	3 407
Lissay-Lochy			226	229	233	230	227
Marmagne	1 996	2 041	2 029	2 017	2 005	2 005	2 005
Morthomiers	673	731	731	741	750	760	758
Plaimpied-Givaudins	1 678	1 744	1 783	1 822	1 861	1 902	1 959
Saint Doulchard	8 941	9 197	9 199	9 242	9 295	9 363	9 431
Saint Germain du Puy	4 846	4 830	4 930	5 029	5 039	5 063	5 076
Saint Michel de Volangis	439	470	472	609	610	620	629
Saint Just	586	598	601	473	474	475	477
Le Subdray	826	943	984	993	992	948	945
Trouy	3 826	3 827	3 819	3 890	3 894	3 917	3 942
Vorly			251	252	247	242	237
TOTAL	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	97 377	97 100

3 Organisation de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable

La Direction de l'Environnement et du Développement durable était composée en janvier 2018 de 16 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



A l'exception des deux chargés de mission développement durable, tous les agents de la Direction ont des missions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

D'octobre 2016 à juillet 2017, un stagiaire a été accueilli dans le cadre d'une licence professionnelle en alternance. Il a plus particulièrement participé au programme local de prévention des déchets par la recherche d'exemples de modalités de mise en place de différentes actions dans d'autres collectivités (écogobelets), de rédaction d'outils d'accompagnement à la diminution de la consommation de papiers dans les communes notamment.

Du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017, le poste d'agent de sensibilisation a été vacant rendant difficile la mise en place d'actions et leur programmation sur le début de l'année 2018. Un recrutement a eu lieu fin janvier 2018 permettant de reprendre ces actions.

4 Typologie des déchets et modalités de prise en charge

4.1 Les grands types de déchets

Les déchets produits se répartissent en deux grandes catégories :

- les déchets ménagers et assimilés ;
- les déchets de la collectivité.

Les premiers sont ceux produits par les ménages et les activités économiques et collectés par le service public d'élimination des déchets.

Les seconds sont ceux générés par les différentes missions exercées par les communes et par Bourges Plus.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique ces différents types de déchets.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		Déchets de la collectivité	
Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets de "routine"		Déchets occasionnels (DO)	
Déchets collectés en mélange (ordures ménagères résiduelles)	Déchets collectés sélectivement (emballages, papiers, verre, ...)	Déchets collectés en déchèterie	Déchets collectés dans le cadre d'une collecte "encombrants, monstres"
		- Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie : * Sables de voirie * Déchets de nettoyage - Déchets des marchés - Déchets des stations d'épuration	

4.2 Les modalités de gestion selon les types de déchet

La gestion des Ordures Ménagères et Assimilées ainsi que les déchets collectés en déchèterie de toutes les communes de l'agglomération sont gérés directement par Bourges Plus.

Pour les déchets collectés dans le cadre d'une collecte « des monstres ou encombrants », les modalités sont différentes en fonction des communes selon que celles-ci ont transféré ou pas cette mission à Bourges Plus lors de la prise de compétence collecte et traitement des déchets en 2010.

Pour les déchets de la collectivité, les pratiques sont elles aussi, très variables.

Le détail des pratiques pour l'ensemble des déchets est présenté dans le tableau page suivante.

		Bourges	Saint-Germain-du-Puy	Saint-Doulchard	La Chapelle-Saint-Ursin Trouy	Autres communes		
Déchets ménagers et assimilés	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	Omr	Collectés en Porte à Porte (PAP)					
		Déchets d'emballage	Collectés en PAP					Collectés en PAV
		Papiers	Collectés en Points d'Apport Volontaire (PAV)					
		Verre	Collectés en PAV					
		Déchets des manifestations	Collectés avec les OMA sauf Printemps de Bourges	Collectés avec les OMA				
	Déchets occasionnels	Déchèterie	Collectés en déchèterie					
Collecte "monstres, encombrants"		Réalisé par Bourges Plus : Une fois par an certaines rues	Réalisé par Bourges Plus : toutes les rues deux fois par an	Réalisé par la commune : prise en charge financière par Bourges Plus + déchèterie	Pris en charge à l'initiative de la commune	Pris en charge à l'initiative de la commune		
Déchets de la collectivité	Déchets des espaces verts publics		Pour partie par la commune et pour partie au CTVD	Compostés au CTVD*	Déchèteries	Déchèteries	Déchèteries	
	Déchets collectés par les services de nettoyage et propreté urbaine		Collectés par la commune et acheminement au CTVD* et au quai de transfert, traitement par Bourges Plus		Collectés par la commune et acheminement en déchèterie pour un traitement par Bourges Plus			
	Déchets de marché		Collecte spécifique (sauf le dimanche)	Collectés avec les OMA				
	Sables de voirie		Compostage spécifique	Gérés par la commune		Sans objet	Sans objet	
	Déchets de station d'épuration		Compétence Bourges Plus : Boues gérées par la Direction de l'assainissement, déchets de dégrillage collectés avec les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)					

*CTVD : Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets

4.3 Les conséquences en terme de quantification des déchets produits

La Direction de l'Environnement gère donc non seulement les déchets ménagers et assimilés du territoire mais aussi certains déchets des communes.

Pour certains d'entre eux, une quantification distincte est possible, il s'agit des déchets de nettoyage des communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy, des sables de voirie de la ville de Bourges, des déchets de marché, ... et ont donc été exclus des Déchets ménagers et Assimilés.

Pour d'autres, ils ne font pas l'objet d'une gestion et/ou d'une pesée distincte et sont donc comptabilisés dans le reste du rapport avec l'ensemble des déchets Ménagers et assimilés. Il s'agit entre autres des déchets de nettoyage et de propreté urbaine de toutes les autres communes, des déchets des marchés (hormis ceux de Bourges) qui sont déposés en déchèterie.

Il a par ailleurs été choisi de considérer comme des DMA les déchets verts de toutes les communes, à l'exception de ceux de Bourges et de Saint Germain qui sont déposés directement au CTVD et sont donc à ce titre quantifiable.

Ont donc été exclus des déchets ménagers et assimilés dans le reste du rapport, bien que gérés par Bourges Plus, les déchets de la ville de Bourges, les déchets de nettoyage de Saint-Germain-du-Puy et les déchets verts de ces deux communes. Le détail figure dans le tableau suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Marchés	141,7	163,7	177,5	181,6	173,0	172,4	167,5	132,5
Nettoisement	360,4	282,6	323,2	321,8	325,9	283,2	284,2	300,6
Résidus urbains	2 867	2 725,9	2 103,2	1 130,3	902,1	850,3	1 019,9	1 084,1
Sables de voirie				451,9	761,0	818,8	743,7	660,9
Déchets verts Bourges Saint-Germain-du-Puy	1 191,5	962,3	784,9	695,3	886,0	1 204,3	870,4	1 865,5
TOTAL DECHETS MUNICIPAUX	4 560,7	4 134,5	3 388,8	2 780,9	3 048,0	3 329,0	3 085,7	4 043,6

Ils représentent 7,6 % du total des déchets gérés par l'agglomération.

Les déchets de nettoyage, en raison de leur composition proche de celle des OMr sont, depuis le 1^{er} septembre, traités en mélange avec les OMr.

Les résidus urbains sont eux déposés par les services techniques de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy au quai de transfert de Veolia et sont enfouis au CSDND de Saint Palais ; il s'agit de déchets de balayage, de déchets banals.

Depuis 2013, la part des résidus urbains provenant des balayages mécaniques des voies ainsi que des curages d'avaloirs fait l'objet d'une valorisation par le biais d'un compostage. Après mélange avec des déchets verts et criblage sur le site de la Solerie du Berry, à St Palais, le produit obtenu, conforme à la norme NFU 44551, est utilisé à des fins agricoles.

Bourges Plus prend en charge les déchets de 6 marchés alimentaires de Bourges.

5 La précollecte

5.1 Les bacs roulants

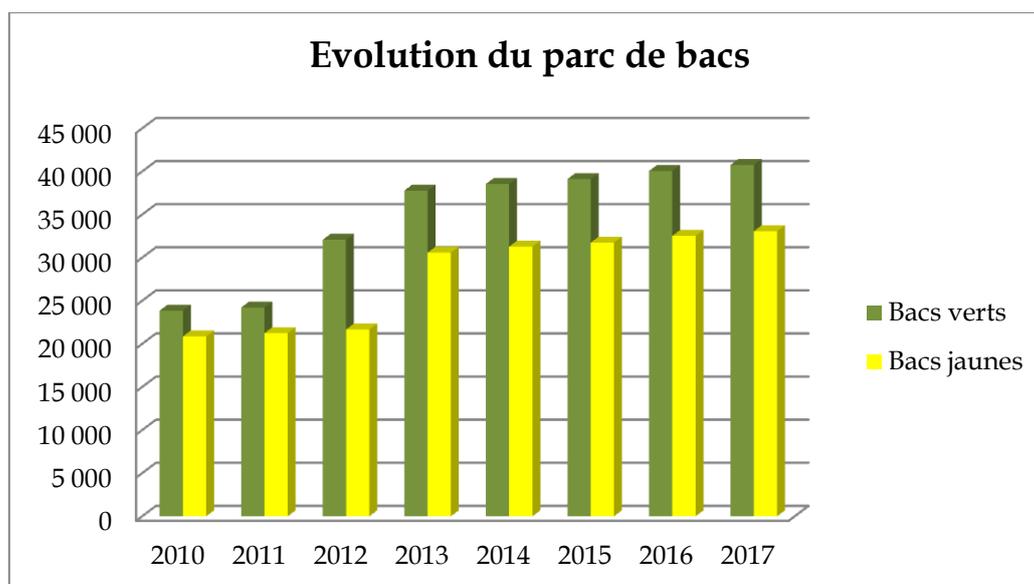
Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq le sont pour les déchets d'emballage.

Evolution du parc de bacs roulants en place

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bacs verts	23 855	24 222	32 081	37 781	38 546	39 126	40 061	40 763
Bacs jaunes	20 862	21 244	21 667	30 582	31 284	31 745	32 527	33 069
Total	44 717	45 466	53 748	68 363	69 830	70 871	72 588	73 832
Evolution N/N-1		1,67%	18,22%	27,19%	2,15%	1,49%	2,42%	1,71%

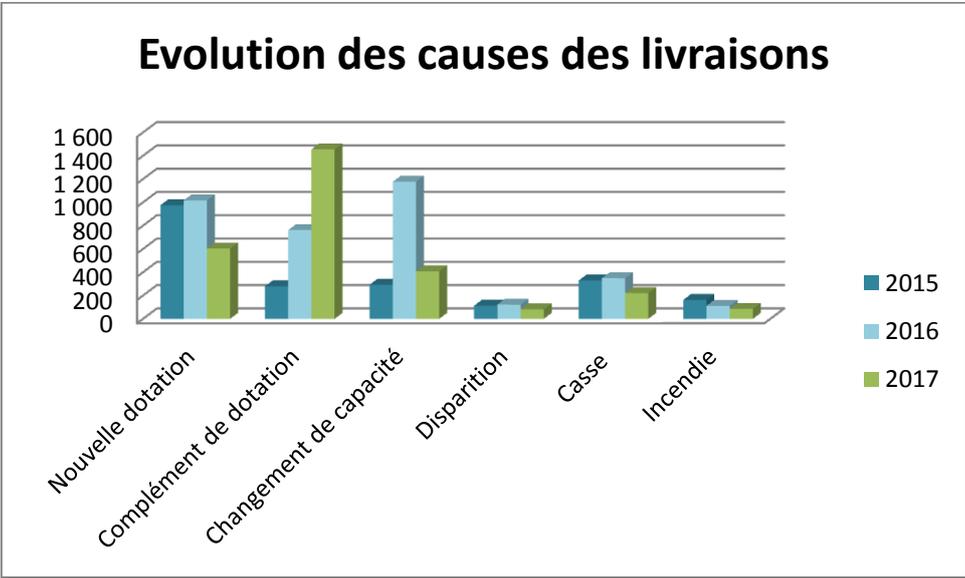
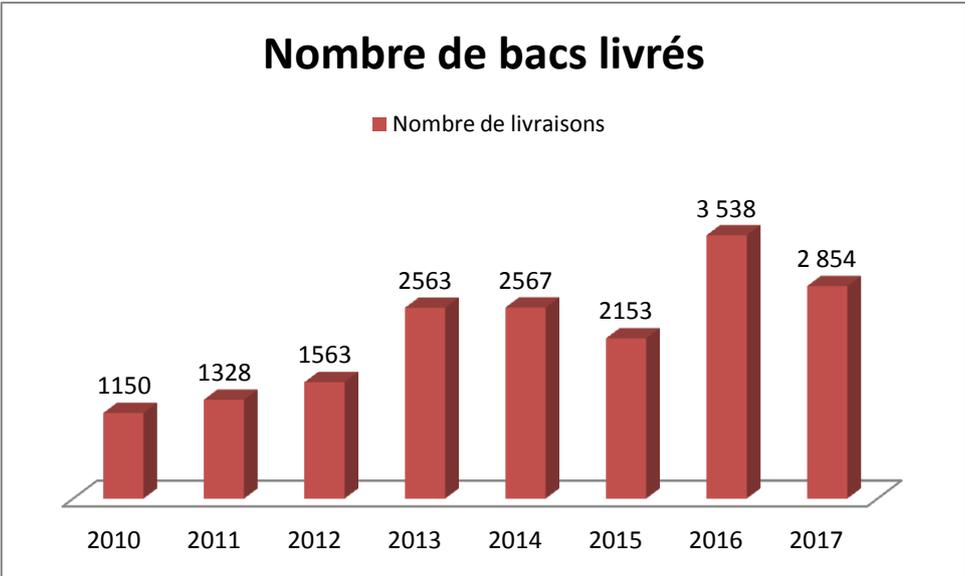
(Source = Gesbac)

Après une forte hausse au cours des années 2012 et 2013 correspondant aux conteneurisations pour les ordures ménagères et à la mise en place de bacs pour le tri sélectif en porte à porte dans 4 communes supplémentaires, le parc de bacs a retrouvé une croissance plus modérée.



En 2017, 2 854 bacs ont été livrés soit une diminution de 19 % alors qu'une hausse de 64 % avait été observée entre 2015 et 2016 suite à la mise en place de la baisse de fréquence de collecte en 2016 qui avait été à l'origine d'un surcroît conséquent de demandes de modification de dotation de bacs.

Sans retrouver son niveau de 2015, l'activité de livraison de bacs a retrouvé un niveau plus modéré.



Les opérations de maintenance, après avoir régulièrement augmenté pendant plusieurs années, poursuivent leur baisse depuis 2014.

Un véhicule type master et plus d'un équivalent temps plein sont entièrement dédiés aux missions de livraison et retraits des bacs ainsi qu'aux réparations du parc en place. Ponctuellement, en fonction des besoins, un deuxième véhicule, de plus petite taille est également affecté à ces missions.

Depuis 2011, les bacs roulants mis en place sont équipés de puces électroniques. Cet équipement permet d'identifier les bacs roulants (adresse, ..) et de suivre plus précisément la maintenance effectuée. Les puces ne sont pas utilisées pour des aspects de facturation.

5.2 Sacs poubelles

Environ 2 000 foyers ne pouvant pas stocker de bacs dans le centre ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges Plus. Ils peuvent les retirer dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bourges, dans les mairies annexes ainsi que dans les locaux de Bourges Plus, boulevard de l'Avenir.

5.3 Les colonnes d'apport volontaire au 31 décembre 2017

620 colonnes d'apport volontaire sont installées sur tout le territoire de Bourges Plus réparties en :

- 79 pour les déchets d'emballage ménagers dont 30 enterrées ;
- 242 pour les papiers dont 50 enterrées et 6 colonnes à roulettes ;
- 270 pour le verre dont 46 enterrées et 5 colonnes à roulettes ;
- 29 pour les OMr, la totalité sont enterrées, trois ont été installées en 2015 sur la ZAC des Varennes pour permettre d'améliorer la collecte des déchets sur le parking utilisé par les conducteurs poids lourds et peuvent être utilisés par les habitants notamment lors des départs en vacances ;
- 22 colonnes à Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC) propriété de Next Textiles.

Au total 465 sont des colonnes « aériennes » et 155 sont des colonnes enterrées. La majorité des colonnes enterrées sont propriété des bailleurs sociaux dans les quartiers Nord de Bourges.

Les densités sont les suivantes :

- 1 colonne à papier pour 401 habitants ;
- 1 colonne à verre pour 359 habitants ;
- 1 colonne à déchets d'emballages pour 138 habitants (sur les 11 communes en apport volontaire pour les déchets d'emballage).

Ces résultats indiquent une bonne densité de manière globale pour les différents flux. Néanmoins, cela recouvre des disparités. La création de nouveaux points de collecte est à étudier afin de densifier le réseau dans les communes les moins bien dotées et de prendre en compte les évolutions urbaines en cours dans les différentes communes.

Installation de colonnes enterrées dans le quartier des Gibjoncs

Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de Bourges et plus particulièrement du quartier des Gibjoncs, en collaboration avec la ville de Bourges et les bailleurs, Bourges Plus a fait installer un parc de 32 colonnes enterrées. Cette opération doit permettre d'améliorer les conditions d'hygiène dans les logements par la suppression des vide ordures, favoriser le tri sélectif et répondre aux problématiques récurrentes de feux de conteneurs tant sur l'espace public que dans les locaux de stockage des bacs dans les immeubles.

L'opération consiste à implanter de manière systématique un point d'apport volontaire enterré regroupant les ordures ménagères et les emballages à proximité de chaque immeuble en remplacement des bacs roulants. Deux sites ont été envisagés avec des colonnes à verre et à papier afin de favoriser le tri. Les établissements publics situés dans ce quartier sont également concernés (crèche Ribambelle, Groupe scolaire des Pressavois, bibliothèque et archives des Gibjoncs, salle pour tous...).

Une longue période de concertation a été menée avec les acteurs locaux qui a abouti à la passation de conventions d'entretien et de nettoyage avec les bailleurs sociaux (OPHLM et France Loire) et la Ville de Bourges.

Enfin, la mise en service étant prévue début 2018, des actions de sensibilisation à destination des habitants seront menées avec les bailleurs et les acteurs du réemploi et de la solidarité.

Plusieurs opérations test sont menées depuis 2015 afin de capter des gisements de papiers et de verre qui échappent au dispositif de collecte traditionnel. Bourges Plus a acquis des colonnes d'apport volontaires à roulettes permettant de simplifier le tri du verre et du papier au sein de certaines structures en rapprochant le contenant du lieu de production (cuisine, ...).

Bourges Plus a ainsi travaillé avec des établissements scolaires (collège Jean Renoir et St Exupéry à Bourges, ..), des établissements publics (siège de l'OPH du Cher, restaurant intergénérationnel de Saint-Germain-du-Puy, Emmetrop, ...) par une sensibilisation au geste de tri et la fourniture gracieuse de ces colonnes à roulettes. Les résultats sont encourageants et permettent de poursuivre ces opérations, avec un accompagnement de la part des agents de sensibilisation de la Direction en matière d'animation auprès de ces structures.

Enfin des colonnes d'apport volontaires à cuve métalliques et en PEHD avec des formes différentes de celles déjà présentes sur le territoire ont été acquises afin de présenter un nouvel esthétisme et de relancer le tri. Ces colonnes sont notamment disposées à titre temporaire dans les rues du centre-ville de Bourges lors du Printemps dans la Ville.

Une consultation sera lancée en 2018 pour renouveler le parc au vu des retours d'expérience de ces tests et de la dégradation suite aux nombreux actes de vandalisme auxquels il est confronté.

Le nettoyage des pieds de colonnes d'apport volontaire est à la charge des communes, à l'exception de Saint-Doulchard, pour laquelle cette prestation avait été transférée à Bourges Plus en 2010.

Fin 2017, une campagne de nettoyage des colonnes aériennes et enterrées à verre du territoire de Bourges Plus a été réalisée.

A l'initiative d'opérateurs privés (Agir, Le Relais), des colonnes destinées à la collecte des textiles usagés sont implantées dans certaines communes du territoire communautaire depuis plusieurs années. En 2016, à l'issue d'une consultation, Bourges Plus a retenu le groupement Next Textiles Association, SITA, Bourges Agglo Services pour la fourniture de bornes à textile, leur collecte et la valorisation des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec Eco TLC. Bourges Plus a ainsi déployé un réseau de 24 colonnes courant 2016, avec l'implantation en priorité dans les déchèteries communautaires puis sur le domaine public communal après concertation avec les communes concernées. Next Textiles Association ayant fait faillite fin 2016, un nouvel opérateur a été recherché courant 2017. Dans l'attente, Bourges Agglo Services a poursuivi la collecte, Bourges Plus a recherché des opérateurs pour en assurer le tri et la valorisation. L'année 2017 ayant été une année difficile pour la filière textile, la reprise de nos stocks a dans un premier temps engendré une recette puis a été réalisé gratuitement.

Le service a néanmoins été maintenu pour l'utilisateur qui a pu utiliser, malgré tout, les bornes toute l'année sans interruption.

Pour 2018, une nouvelle consultation a permis de retenir un opérateur de collecte implanté sur le territoire de l'Agglomération, l'Entraide Berruyère, ce qui permettra de valoriser localement une part des textiles collectés (ventes, dons,...) ainsi que par la création d'ateliers de découpe permettant de mieux valoriser ce produit.

6 Modalités de collecte

6.1 Collecte en Porte à porte et en apport volontaire

6.1.1 Collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte concerne les flux :

- OMr sur tout le territoire ;
- Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) sur les communes de Bourges, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Doulchard, Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin.

A l'exception :

- De quelques voies présentant des difficultés particulières d'accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement.
- De quelques sites sur Bourges où ont été installées des colonnes enterrées, dédiées à l'habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage des bacs ; les principales opérations concernent le secteur de la Libération et, depuis 2017, le quartier des Gibjoncs, dans les quartiers nord à Bourges, où les colonnes ont été installées dans le cadre du PRU (Programme de Renouvellement Urbain). Ce sont au total près de 830 foyers qui sont concernés par ce mode de collecte.

6.1.2 Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne les flux suivants :

- les papiers sur tout le territoire ;
- le verre sur tout le territoire ;
- les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) sur les 11 communes non desservies par la collecte en porte à porte.

6.2 Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont détaillées dans le tableau suivant :

NOUVELLES MODALITES DE COLLECTE					
COMMUNES	Population	OM	DEM	Papiers	Verre
Bourges centre	66 528	C3 (C6 en juillet et Août pour certaines rues)	C1	Apport volontaire	
Bourges Hors Centre		C1			
Saint-Doulchard Saint-Germain du Puy La Chapelle-Saint-Ursin Trouy	21 717	C1	C1		
Autres communes		C1	Apport volontaire		

Dans le Centre ville de Bourges, est également réalisée deux fois par semaine une collecte spécifique pour les cartons des commerçants.

6.3 Matériel et indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte

La flotte de camions de collecte en porte à porte est composée de :

- 9 bennes bi-Compartmentées permettant la collecte simultanée des OM et des DEM,
- 2 bennes 26 tonnes mono-compartmentées
- une benne 19 tonnes mono-compartmentée, intervenant dans des voies moins larges,
- une benne 10 tonnes mono-compartmentée qui permet de faire la collecte dans les rues les plus étroites, notamment dans le centre historique de Bourges

Suite à la baisse de fréquence qui avait eu lieu en 2016, une partie du parc de bennes de collecte avait été renouvelé. Ainsi, les bennes bi-compartmentées sont toutes conformes à la norme européenne d'émission Euro VI actuellement en vigueur. Cela se traduit par une baisse des émissions polluantes par rapport aux anciens véhicules. S'agissant de véhicules neufs, ils sont beaucoup moins bruyants et sont équipés de nombreux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte.

Les BOM sont équipées de dispositif de géolocalisation et de lecture de puces. En 2015, ont été installées des dispositifs de signalisation des anomalies- les Boites à Boutons – qui sont activées par les agents de collecte en cas de difficultés rencontrées dans le déroulement de la collecte (mauvais tri, présence de déchets verts, présence de vrac, bac cassé,..). Ces informations sont communiquées quotidiennement à Bourges Plus.

	2015	2016	2017	Evolution 2017/2015	Evolution 2017/2016
Kilométrage (km)	317 262	234 685	206 322	-35,0%	-12,1%
Emission CO ₂ (kg)	573 680	526 166	491 582	-14,3%	-6,6%
ETP	44,5	38,3	36,7	-17,5%	-4,2%
Montant annuel (€ TTC)	3 490 461	3 112 398	3 148 068	-9,8%	1,1%

Si l'on compare les années 2015 (année complète avec les anciennes fréquences de collecte) et 2017 (année complète avec les nouvelles fréquences), on constate que la baisse de fréquence a permis une diminution d'un tiers du kilométrage parcouru et de 14% des émissions de CO₂, l'impact sur les émissions de CO₂ est moindre que celui sur les distances, les véhicules bi-compartmentés consommant davantage au km parcouru.

L'impact en matière de réduction du nombre d'emplois, est finalement de 8 ETP. Cette réorganisation s'est effectuée sans suppression de postes, mais par une baisse du recours à l'intérim et à des redéploiements de postes au sein de l'agence Veolia de Bourges.

Enfin, une baisse du cout de la prestation de 10 % est bien observée comme prévue.

6.4 *Le règlement de collecte*

Un règlement de collecte a été élaboré au cours de l'année 2015 et adopté par les communes au cours de l'année 2016.

Ce document a les objectifs suivants :

- définir et délimiter le service rendu à la population sur son territoire, il précise en particulier que le volume présenté ne doit pas excéder 1 100 l par semaine ;
- présenter les collectes et prestations mises en place ;
- expliciter le fonctionnement et les modalités d'application de chaque collecte, en développant en particulier les modalités permettant de diminuer les risques d'accident pour les salariés en charge de la réalisation de la prestation ;
- définir les règles d'utilisation du service par les usagers ;
- informer la population, répondre aux interrogations des habitants et utilisateurs du service ;
- préciser les sanctions en cas de non-respect des règles par les usagers.

Il s'adresse et s'impose :

- aux usagers du service public de collecte des déchets présents sur le territoire : les ménages et les professionnels (administrations, entreprises, artisans, commerçants) ;
- aux personnels et prestataires impliqués dans la collecte, à titre de formation et d'information.

7 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont constituées (cf. partie 4) des déchets ménagers des particuliers, des professionnels, des établissements publics, des manifestations qui sont pris en charge dans le cadre de la collecte communautaire sur tout le territoire de Bourges Plus, ainsi que des déchets assimilables à des OM du Printemps de Bourges et des cartons des commerçants du centre ville qui sont les seuls à être collectés dans le cadre d'une collecte spécifique.

7.1 Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté s'est élevé à 21 809 tonnes en 2017, alors qu'il était de 21 627 tonnes en 2016 soit une hausse de 0,8 %.

OMr	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2010
Population	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	97 377	97 100	-2 892
Tonnes/an	24 845	24 201	23 796	23 283	22 949	22 476	21 627	21 809	-3 035
En Kg/hab/an	248,5	242,0	248,0	240,4	236,1	229,7	222,1	225	-24
Taux de variation année N+1/année N (tonnes)		-2,6%	-1,7%	-2,2%	-1,4%	-2,1%	-3,8%	0,8%	-12,2%
Taux de variation année N+1/année N (kg/an/hab)		-2,6%	2,5%	-3,1%	-1,8%	-2,7%	-3,3%	1,1%	-9,6%

Depuis 2010, il était constaté une baisse régulière de la production d'OMr collectées sur le territoire que ce soit en tonnes comme en kilogramme par habitant. 2017 est la première année pour laquelle une hausse est observée.

7.2 Traitement des OMr

Toutes les OMr de l'agglomération sont acheminées au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), route des Quatre Vents à Bourges.

Cette installation, propriété de la Ville de Bourges a été transférée à Bourges Plus au 1^{er} janvier 2010. Il s'agit d'une installation qui, de 1993 à 2016, produisait un compost à partir d'ordures ménagères résiduelles. L'exploitant était la société Energy Déchets.

C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 13 août 2007.

Cette installation traitait jusqu'au 1^{er} septembre 2016 :

- les ordures ménagères de l'agglomération ;
- les déchets verts des déchèteries des Quatre vents et des Danjons ;
- les déchets verts des services de la ville de Bourges et de la commune de Saint-Germain-du-Puy ;
- les déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges.

Le compost produit n'était pas conforme à la norme NFU 44051. L'activité de compostage

d'ordures ménagères résiduelles a donc cessé.

Un nouveau marché a débuté le 16 octobre 2016, le titulaire est Veolia ; il a pour objet :

- l'accueil et le transfert des ordures ménagères de l'agglomération ainsi que des déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges ;
- le broyage et le compostage des déchets verts des communes de Bourges et Saint-Germain-du-Puy ainsi que ceux collectés à la déchèterie des Quatre vents.

Le traitement des OMr est géré dans le cadre d'un marché distinct de celui de la gestion du CTVD. Il a débuté le 1^{er} juillet 2015 et concernait dans un premier temps les refus de compostage du CTVD et concerne maintenant les OMr de l'agglomération ainsi que les déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges. Ces déchets sont pour 50 % enfouis au CSDND de Saint Palais et pour 50 % incinérés à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Gien.

- **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Saint-Palais**

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Saint-Palais (18). Il est propriété de la société Veolia.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) autorisée par arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 pour une durée de 25 ans. Ce site a une capacité totale de 1,75 millions de m³ et une capacité annuelle de 90 000 tonnes.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

- **UIOM de Gien**

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Gien est localisée dans le département du Loiret sur la commune de Gien. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes.

La performance énergétique de l'UIOM de Gien est de 0,445.

- **Perspectives relatives au traitement des OMr**

En raison de la non-conformité du compost produit, une réflexion a été engagée dès 2010 pour, dans un premier temps, moderniser le CTVD. Cette première réflexion a abouti à des propositions de travaux engendrant des coûts trop importants.

Aussi, une nouvelle démarche a été initiée avec cinq autres collectivités de l'Indre et du Cher, pour rechercher une solution de traitement mutualisée, permettant d'obtenir, tout en restant conformes aux objectifs nationaux de recyclage, une valorisation des OMr des différentes collectivités à des coûts plus maîtrisés.

Cette étude a débouché sur l'abandon à court terme de toute réflexion sur la création d'un équipement pour le traitement des OMr en raison d'incertitudes sur l'évolution de la TGAP, sur les filières de traitement à mettre en œuvre. Le groupe de travail a par ailleurs considéré qu'il était indispensable d'attendre la réalisation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en cours d'élaboration par le Conseil Régional afin de disposer d'une bonne connaissance des capacités de traitement des installations déjà présentes sur le territoire régional.

8 Les déchets recyclables

Les consignes de tri sont identiques sur tout le territoire de l'agglomération et l'usager doit séparer les déchets recyclables en 4 catégories :

- les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) : cartonnettes, flaconnages plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires ;
- les papiers ;
- les Textiles, Linges et Chaussures (TLC) ;
- les emballages en verre.

8.1 Résultats de collecte

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2010-2017	Variation 2016-2017
Population (hab)	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	97 377	97 100	-2,9%	-0,3%
DEM (t)	4 395	3 525	4 581	4 360	2 444	2 615	2 760	3 049	15,2%	10,5%
Papiers (t)					2 104	2 068	2 057	2 014		-2,1%
TLC (t)							71	96		34,3%
Verre (t)	2 969	2 848	2 910	2 775	2 768	2 912	2 861	2 934	-1,2%	2,5%
Total (t)	7 364	6 373	7 491	7 135	7 316	7 595	7 750	8 092	9,9%	4,4%
DEM (kg/hab)	44,0	35,3	47,7	45,0	25,1	26,7	28,3	31,4	18,6%	10,8%
Papiers (kg/hab)					21,6	21,1	21,1	20,7		-1,8%
TLC (kg/hab)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,0		34,7%
Verre (kg/hab)	29,7	28,5	30,3	28,7	28,5	29,8	29,4	30,2	1,8%	2,8%
Total (kg/hab)	73,6	63,7	78,1	73,7	75,3	77,6	79,6	83,3	13,2%	4,7%

La hausse observée depuis 2013 se poursuit en 2017, elle est due principalement à une hausse des déchets d'emballage qui ont progressé de 7% entre 2014 et 2015, de 5,5 % entre 2015 et 2016 et de 10,5 % entre 2016 et 2017. Les quantités de papiers collectées régressent légèrement mais cela constitue un bon résultat dans un contexte de baisse régulière des tonnages mis sur le marché (de 4 à 5% par an depuis quelques années à l'exception de l'année 2017 pour laquelle une très légère augmentation a été observée).

Le verre est plus stable avec globalement, une légère augmentation entre 2010 et 2017, ceci, comme pour la papier, dans un contexte de diminution de la production d'emballages en verre.

Concernant les TLC, en 2016, 300 tonnes ont été déclarées auprès de l'éco-organisme EcoTLC pour les 22 points de collecte recensés sur tout le territoire de Bourges Plus et en 2017, le tonnage était de 336. Pour ce qui concerne le parc de 22 bornes installées pour le compte de Bourges Plus, 96 tonnes ont été récupérées.

8.2 Devenir et valorisation

Les déchets d'emballage et les papiers sont déposés chez NCI, à La Chapelle-Saint-Ursin dans deux cases distinctes pour être ensuite orientés vers deux destinations différentes afin d'être recyclés.

Les déchets d'emballages collectés sur Bourges Plus sont triés au centre de tri situé sur la

commune de Clermont-Ferrand. Il est exploité par la société Echalié dans le cadre du marché passé par Bourges Plus avec la Société NCI du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 23 janvier 2007. Les déchets acceptés sont les papiers, les matières plastiques et tout produit provenant des collectes sélectives de déchets ménagers. Les refus de tri sont évacués en usine d'incinération. Il a une capacité annuelle de réception de 80 000 tonnes.

Les déchets y sont triés afin de retirer les indésirables (erreurs de tri des usagers, ...) et séparés en plusieurs catégories bien spécifiques qui sont envoyées dans les filières de recyclage correspondantes.

Dans le cadre du contrat passé avec Eco-Emballages en 2012, Bourges Plus a retenu le principe de la reprise par les filières. Ce sont ces filières, une par déchet, qui prennent en charge le transport du déchet trié au centre de tri vers l'installation de recyclage qu'elle a désignée. Ainsi,

- **Les emballages métalliques en acier (boîtes de conserves, canettes, ..)** sont repris par la société ARCELLOR MITTAL et recyclés dans ses installations
- **Les emballages métalliques en aluminium (canettes en alu, barquettes,..)** sont repris par la société REGGEAL AFFIMET et recyclés dans ses usines (Compiègne,..)
- **Les flaconnages plastiques (bouteilles et flacons en plastiques)** sont repris par la société VALORPLAST
- **Les emballages en cartons** sont repris par la société REVIPAC et sont principalement recyclés à la papeterie Giroux à Olliergues dans le Puy de Dôme
- **Les briques alimentaires** sont reprises par la société REVIPAC et sont recyclées par la société Lucart (10)
- **Les papiers** des colonnes d'apport volontaires sont repris par l'entreprise SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2016. Compte tenu de la bonne qualité des papiers déposés dans les colonnes d'apport volontaire par les usagers, il n'y a pas lieu de les faire passer sur une table de tri. Après stockage dans les locaux de NCI Paprec à La Chapelle-Saint-Ursin, il est directement évacué chez le papetier agréé. En 2017, il s'agissait de STORAENSO à Gand (Belgique)
- **Le verre** (bouteille, pot,..) est repris par la société OI MANUFACTURING et recyclé dans différentes verreries situées dans le Sud-Est et le Nord-Est de la France.

9 Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

9.1 Quantités totales collectées

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par le service.

En tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2010-2017	Variation 2016-2017	Variation 2014-2017
Omr (t)	24 845	24 201	23 796	23 283	22 949	22 476	21 627	21 803	-12,2%	0,8%	-5,0%
DEM (t)	4 395	3 525	4 581	4 360	2 444	2 615	2 760	3 049	15,2%	10,5%	24,7%
Papiers (t)					2 104	2 068	2 057	2 014		-2,1%	-4,3%
TLC (t)							71	96		34,3%	
Verre (t)	2 969	2 848	2 910	2 775	2 768	2 912	2 861	2 934	-1,2%	2,5%	6,0%
Biodéchets (t)								6			
Total OMA (t)	32 209	30 574	31 286	30 418	30 265	30 071	29 377	29 901	-7,2%	1,8%	-1,2%

En kg/hab/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2010-2017	Variation 2016-2017	Variation 2014-2017
Population (hab)	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	97 377	97 100	-2,9%	-0,3%	-0,1%
Omr	248,5	242,0	248,0	240,4	236,1	229,7	222,1	224,5	-9,6%	1,1%	-4,9%
DEM	44,0	35,3	47,7	45,0	25,1	26,7	28,3	31,4	18,6%	10,8%	24,9%
Papiers					21,6	21,1	21,1	20,7		-1,8%	-4,2%
TLC							0,7	1,0		34,7%	
Verre	29,7	28,5	30,3	28,7	28,5	29,8	29,4	30,2	1,8%	2,8%	6,1%
Biodéchets								0,1			
Total OMA	322,1	305,8	326,1	314,1	311,3	307,3	301,7	307,9	-4,4%	2,1%	-1,1%

Comme pour les OMr, la diminution des ordures ménagères et assimilées (en tonnage et en kilogramme par habitant et par an) était régulière depuis 2010, 2017 est la première année pour laquelle une hausse est constatée. Des outils de suivi par secteur (communes, tournées de collecte, ..) vont être mis en place en 2018 pour rechercher si cette hausse se poursuit et si elle est propre à tout le territoire ou plus spécifique à certains secteurs.

L'atteinte de l'objectif du programme local de prévention des déchets qui est une diminution de 7% en 5 ans (2014- 2019) de la quantité d'OMA produites par habitant supposera une forte diminution de la quantité sur les années 2018 et 2019.

Il est important de noter que si le résultat global en matière d'OMA n'est pas celui espéré, les résultats en matière de collecte des déchets d'emballages ménagers (DEM) se sont eux fortement améliorés avec une hausse de près de 25% depuis 2014 et que la baisse de la production d'OMr entre 2014 et 2017 reste correcte (près de moins 5%)

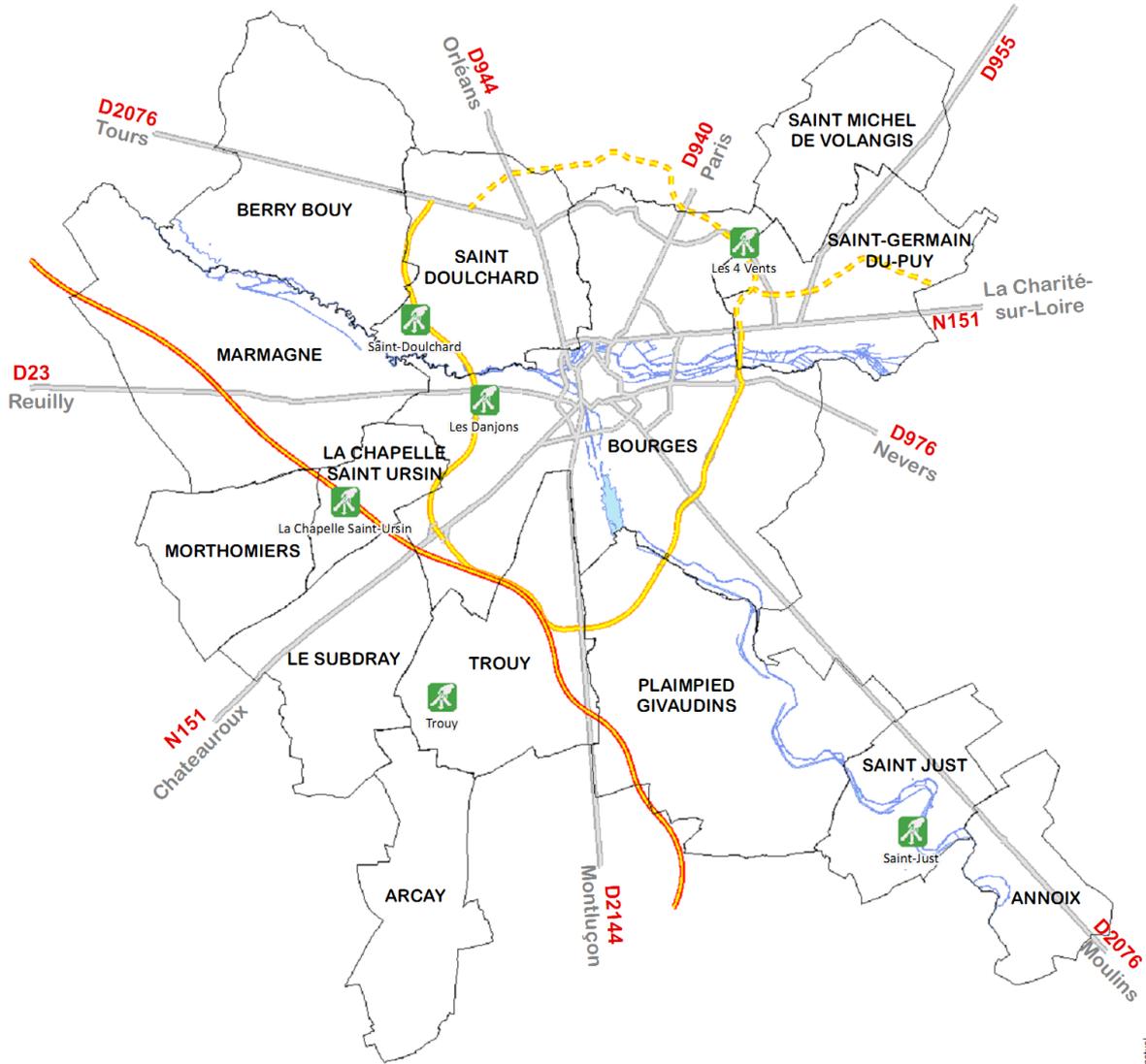
9.2 Synthèse sur les modalités de traitement

Le tableau suivant récapitule le mode de traitement par type de déchets :

	Traitement	2010	2010 %	2014	2014%	2015	2015%	2016	2016%	2017	2017%
OMR	Valorisation organique	9 128	40%	10 231	45%	10 346	46%	5 515	25%	0	0%
	Valorisation énergétique		0%	0	0%	3 067	14%	8 158	38%	11 307	52%
	Enfouissement	13 958	60%	12 718	55%	9 063	40%	7 954	37%	10 496	48%
	Total OMR	23 087	100,00%	22 949	100,00%	22 476	100%	21 627	100%	21 803	100%
DEM	Valorisation matière	3 736	85%	1 690	69%	1 804	69%	1 920	70%	2 222	73%
	Valorisation énergétique	0	0%	754	31%	811	31%	840	30%	827	27%
	Enfouissement	659	15%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Total DEM	4 395	100%	2 444	100%	2 615	100%	2 760	100%	3 049	100%
Papiers	Valorisation matière			2 104	100%	2 068	100%	2 057	100%	2 014	100%
TLC	Valorisation matière							71	100%	96	100%
Verre	Valorisation matière	2 969	100%	2 768	100%	2 912	100%	2 861	100%	2 934	100%
Biodéchets	Valorisation organique									6	100%
Total OMA	Valorisation matière	6 704	22,0%	6 562	21,7%	6 784	22,6%	6 910	23,5%	7 265	24,3%
	Valorisation organique	9 128	30,0%	10 231	33,8%	10 346	34,4%	5 515	18,8%	6	0,0%
	Valorisation énergétique	-	0,0%	754	2,5%	3 877	12,9%	8 998	30,6%	12 134	40,6%
	Enfouissement	14 618	48,0%	12 718	42,0%	9 063	30,1%	7 954	27,1%	10 496	35,1%
	Total	30 450	100,0%	30 265	100,0%	30 071	100,0%	29 377	100,0%	29 901	100,0%

Le tableau fait apparaître les éléments suivants :

- Le taux de refus sur les emballages était relativement constant depuis 2014, une baisse notable a été observée en 2017, il sera intéressant de voir si elle se confirme sur 2018 avec le changement d'opérateur de tri et les évolutions en matière de collecte.
- Depuis 2014, les refus de tri du centre de tri d'Echalier ne sont plus enfouis mais incinérés.
- Une augmentation régulière de la valorisation matière qui est à relier avec l'augmentation globale des quantités de recyclables secs collectés et recyclés (DEM, papiers, verre).
- Une baisse de la valorisation organique qui est à mettre en parallèle avec l'arrêt du compostage des OMr au CTVD.
- Une augmentation importante de la valorisation énergétique avec l'incinération de la moitié des refus de compostage jusqu'au 1^{er} septembre 2016 puis de la moitié des OMr depuis cette date.



Déchèteries

Hydrologie

Réseau routier

Autoroute

Projets de contournements

Rocade

Axes Majeurs



NV - 05/05/2011 - RéseauDéchèteries.mxd
Sources : Cadastre © - © DGI/2009
Reproduction interdite - Document non contractuel
Service Environnement Bourges Plus - SIG Bourges Plus



10 Déchets occasionnels : les déchèteries

10.1 Organisation générale

Il y a six déchèteries communautaires :

Commune	Localisation
Bourges	Route des Quatre vents
Bourges	Allée François Arago/Danjons
La Chapelle Saint-Ursin	Avenue Louis Billant
Saint-Doulchard	Route de Berry-Bouy
Saint-Just	Le Bertray
Trouy	Avenue des Anciens Combattants

Le gardiennage est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Danjons, des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

En 2017, les six déchèteries accueillent les déchets suivants : cartons, ferraille, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, papier, piles, cartouches d'encre usagées, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huile alimentaire usagée, pneus et collecte séparative des déchets de mobilier.

Certains déchets ne sont acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc. ...) :

- Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint- Doulchard. En octobre 2017, une collecte exceptionnelle un samedi a été organisée dans les déchèteries de La Chapelle-Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : Quatre Vents, Danjons, Saint-Doulchard et Saint-Just. En juin et octobre 2017, deux collectes d'une semaine ont été organisées avec l'éco-organisme pour récupérer les DEEE dans les déchèteries de La Chapelle Saint-Ursin et Trouy.
- Amiante : Quatre Vents, Danjons.
- Collecte séparative des Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA) : Saint-Doulchard, Quatre Vents (depuis le 1^{er} juillet 2016), Danjons (depuis le 1^{er} octobre 2017). Sur les autres déchèteries, ces déchets sont collectés en mélange, en fonction de leur composition, dans les bennes tout venant, bois et ferrailles principalement.

10.2 Les évolutions récentes

10.2.1 Accueil de nouveaux déchets

Suite à la modernisation de la déchèterie de Saint-Just, les DEEE sont acceptés sur cette déchèterie depuis le 1^{er} janvier 2017.

A la déchèterie de Saint-Doulchard dans un premier temps (au 1^{er} avril 2015) puis à celle des Quatre Vents (depuis juillet 2016), et à celle de Saint Doulchard depuis le 1^{er} octobre 2017, des bennes de collecte des déchets d'équipement d'ameublement ont été installées grâce à une convention avec Eco Mobilier, éco organisme pour cette filière. Les usagers peuvent déposer dans cette benne tous les déchets d'ameublement : armoires, étagères, meuble de salle de bain (sans lavabo), sommier, matelas, salon de jardin, chaises,... Eco Mobilier a ensuite en charge le traitement des déchets collectés. Ainsi, au niveau national, 58 % sont recyclés, 33 % incinérés et seulement 9 % enfouis. Dans le cadre de son conventionnement par l'Etat, Eco Mobilier a des objectifs de collecte croissants qui donneront lieu à une installation progressive de bennes sur toutes les déchèteries à terme.

10.2.2 Espace ressourcerie

Depuis fin novembre 2014, a été mis en place, à titre expérimental, dans le cadre d'une convention d'un an renouvelable deux fois, un partenariat avec Emmaüs. Ce partenariat porte sur la mise à disposition à l'association d'un conteneur maritime sur la déchèterie des Danjons. Emmaüs a embauché deux personnes, présentes sur le site pendant toutes les heures d'ouverture qui proposent aux usagers amenant des objets qui pourraient être réutilisés après nettoyage et/ou réparation, de les déposer dans le conteneur. Cette opération a pour objet de développer la pédagogie du don et de réduire les quantités de déchets à recycler, valoriser ou enfouir.

Cette expérimentation, prévue pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an a été jugée intéressante aussi bien par Emmaüs que par Bourges Plus.

Aussi, au conseil communautaire du 6 novembre 2017, une nouvelle convention a été proposée aux élus pour une durée de 4 ans. Elle prévoit outre la poursuite de l'action actuelle, l'ouverture d'un deuxième point à la déchèterie de Saint Doulchard. Afin de permettre à Emmaüs de pouvoir réaliser les enlèvements quotidiens des produits, Bourges Plus subventionnera à hauteur de 24 000 € l'achat d'un véhicule pour assurer cette collecte.

10.2.3 Audit des déchèteries de la Chapelle Saint Ursin, Trouy et Saint Just

Les déchèteries de la Chapelle Saint Ursin, Trouy et Saint Just sont soumises, en raison des quantités de déchets moins importantes qu'elles accueillent, au régime de la déclaration contrôlée qui impose un contrôle tous les 5 ans de leur conformité avec la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Un audit a été réalisé à ce titre en novembre 2017 ; certaines non conformités ayant été identifiées, des travaux de mise aux normes seront réalisés en 2018 (Détails cf. 16- Perspectives 2018).

10.2.4 Projet d'agrandissement de la déchèterie de Saint Doulchard

La déchèterie de Saint Doulchard a été l'objet en 2015 d'importants travaux de modernisation permettant de mettre en conformité le site avec la réglementation au titre des ICPE. Les déchets verts, qui étaient auparavant déposés à plat sur une aire, ont été mis en benne avec une dépose à quai. La hauteur importante de ceux-ci (1,1 m) rend ce geste difficile pour l'utilisateur. Aussi, il a été décidé de faire de nouveaux travaux pour créer une plateforme bétonnée de dépôt des déchets verts. Toutefois, ces modifications font évoluer le statut au titre des ICPE de la déchèterie, rendant une procédure de demande d'autorisation obligatoire dont la durée de réalisation est voisine d'un

an : l'année 2018 sera consacrée à cette démarche qui comprendra, entre autres, une enquête publique.

Le projet d'agrandissement a été également l'occasion de retravailler, les modalités d'accès et de circulation sur le site.



10.2.5 Mise aux normes de la déchèterie des Quatre vents

Suite à une inspection de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), il est apparu qu'une mise en conformité du site des Quatre Vents avec la réglementation en faveur de l'environnement était nécessaire. Un bureau d'études a donc été retenu en 2017 afin de réaliser un audit complet du site et de proposer un programme de travaux. Il lui a été demandé de non seulement faire des propositions pour une mise aux normes mais aussi pour des améliorations concernant la sécurité des usagers et des agents du site. En 2018, des choix seront faits pour définir le programme de travaux pour une réalisation en 2019.

10.2.6 Etudes sur la déchèterie des Danjons

La déchèterie des Danjons avait également fait l'objet d'une inspection par la DREAL qui avait fait apparaître plusieurs non conformités. Bourges Plus avait demandé à ne pas réaliser de travaux étant donnée la prochaine fermeture du site liée à la création d'une nouvelle déchèterie. Les élus ayant décidé de sursoir pour le moment à ce projet, des investissements vont être réalisés en 2018 afin de mettre en conformité le site pour l'accueil des Déchets Dangereux Spécifiques avec l'achat de deux armoires de stockage du même type que celle mise en place à Saint Doulchard. L'année 2018 donnera également lieu à un audit complet de cette déchèterie pour évaluer les travaux complémentaires de mise aux normes qui seraient à faire dans un deuxième temps.

10.2.7 Filière des huiles moteur usagées

La filière des huiles usagées rencontre des difficultés financières du fait de la baisse importante des cours du pétrole.

Depuis juin 2016, le collecteur agréé ne peut plus intervenir gratuitement, la prestation est donc devenue payante en attendant une évolution de la réglementation.

10.3 Fréquentation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des six sites depuis 2012 a été la suivante :

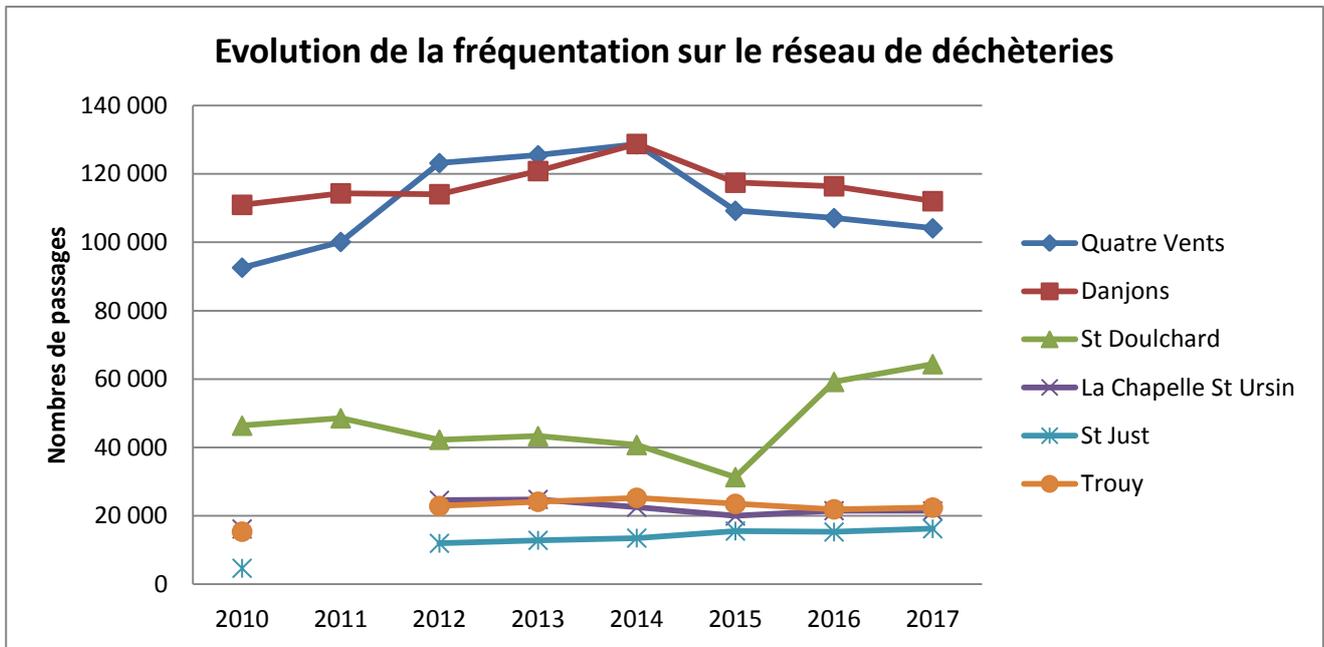
	Nombre de passages						Tonnages		Kg par passage
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2016	2017	2017
Quatre Vents	123 191	125 476	128 676	109 248	107 109	104 115	7 723	7 650	71,4
Danjons	114 084	120 852	128 775	117 457	116 413	112 045	7 458	7 143	63,8
St Doulchard	42 284	43 321	40 756	31 352	59 203	64 386	3 438	3 895	65,8
La Chapelle St Ursin	24 585	24 824	22 531	19 986	21 537	21 475	981	1 003	46,6
St Just	11 999	12 872	13 530	15 582	15 310	16 240	1 045	1 118	73,0
Trouy	22 890	24 146	25 294	23 523	21 931	22 441	1 568	1 568	71,5
Total	339 033	351 491	359 562	317 148	341 503	340 702	22 212	22 388	65,7

***2015 : Hors période de mars à juin pour la déchèterie de Saint-Doulchard

Depuis 2010, la fréquentation augmentait tous les ans sur l'ensemble des déchèteries de l'Agglomération. En raison de l'absence de comptage en 2015 une partie de l'année à la déchèterie de Saint-Doulchard, les résultats de cette année sont délicats à exploiter. Cependant, une analyse par déchèterie semble indiquer :

- un fléchissement des fréquentations depuis 2015 aux Quatre vents et aux Danjons
- une augmentation à Saint Doulchard depuis la réalisation des travaux
- des fréquentations plus variables selon les années sur les trois autres déchèteries

Les habitudes de fréquentation des déchèteries sont différentes selon les sites. Ainsi, les quantités apportées à chaque passage varient de 46,6 kg par passage à La Chapelle-Saint-Ursin à 71,4 aux Quatre vents.



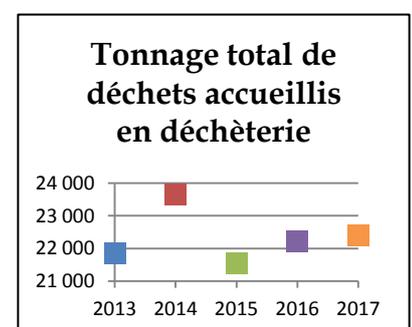
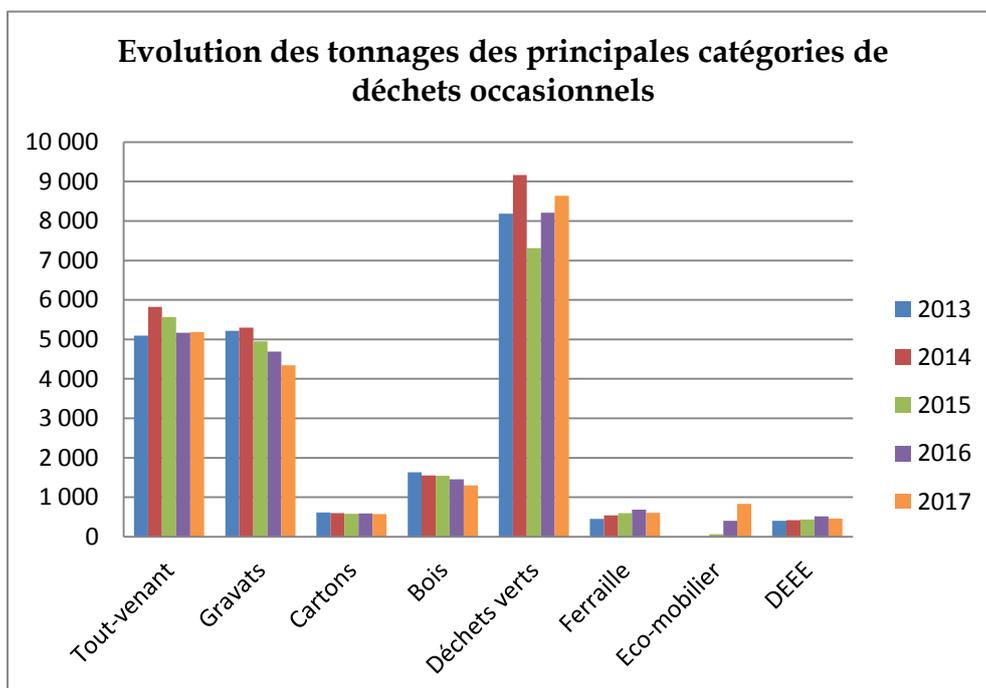
10.4 Performances

La quantité totale de déchets accueillis en déchèterie varie de manière importante d'une année à l'autre ; ces variations sont fortement corrélées aux variations de déchets verts apportés.

Ainsi, leur quantité avait diminué de 20 kg/hab entre 2014 et 2015 pour augmenter de 10 kg/hab entre 2015 et 2016 avec une nouvelle hausse de 5 kg/hab en 2017. Leur production est très fortement liée aux conditions climatiques. La gestion de ce déchet directement par l'habitant constitue donc un véritable enjeu.

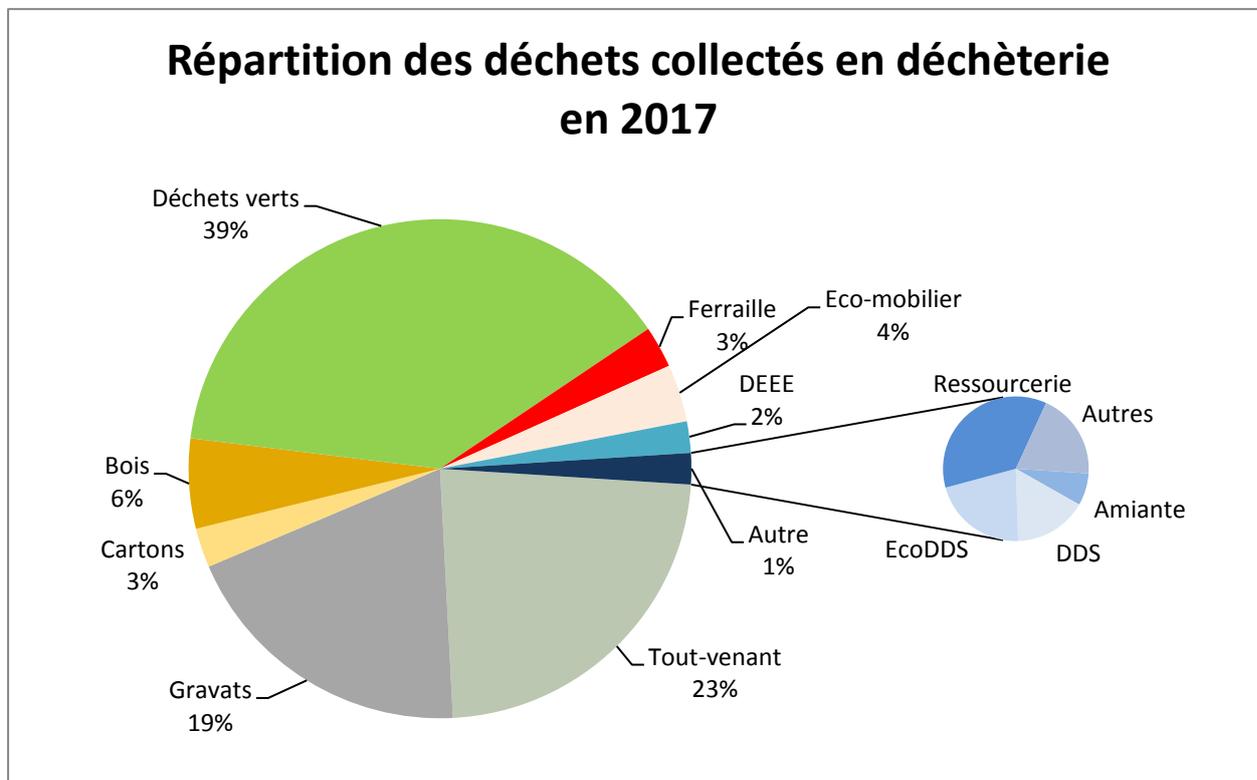
De manière générale, il est difficile en matière de déchets accueillis en déchèterie de dégager des grandes tendances, les variations d'une année sur l'autre, pour un même type de déchets, n'étant dans l'ensemble pas régulières. On peut toutefois noter comme tendance :

- Une diminution régulière des cartons, du bois ;
- Une augmentation régulière de la ferraille depuis la mise en place de bennes capotées avec une légère baisse en 2017 ;
- Une augmentation régulière des DDS.



La mise en place de bennes Eco Mobilier devrait contribuer progressivement à la diminution des quantités de déchets collectés dans les bennes bois, tout-venant et ferraille. En effet, Eco Mobilier estime que les déchets d'ameublement représentent :

- 50% de la benne bois (soit un potentiel 700 à 800 tonnes par an) ;
- 11 % de la benne tout venant (soit un potentiel de 500 à 600 tonnes par an) ;
- 3 % de la benne ferraille (soit un potentiel de 15 à 20 tonnes par an) .

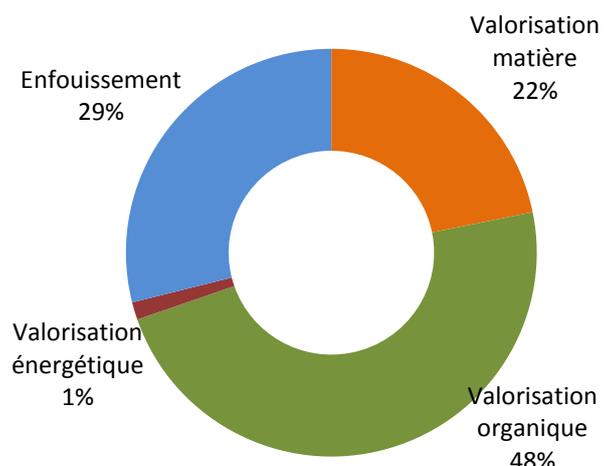


	2010	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2010-2017	Variation 2016-2017	Variation 2014-2017
Population (hab)	99 992	96 845	97 208	97 862	97 377	97 100	-2,9%	-0,3%	-0,1%
Total (kg/hab/an)	205,10	225,60	243,50	220,05	228,10	230,57	12,4%	1,1%	-5,3%

En tonnes	2010	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2010-2017	Variation 2016-2017	Variation 2014-2017
Tout-venant	4 837	5 095	5 823	5 567	5 168	5 187	7,2%	0,4%	-10,9%
Gravats	5 247	5 218	5 296	4 947	4 692	4 344	-17,2%	-7,4%	-18,0%
Cartons	658	611	602	579	587	570	-13,4%	-2,8%	-5,3%
Amiante	71	63	69	99	88	33	-53,7%	-62,6%	-52,5%
Bois	1 617	1 630	1 551	1 544	1 456	1 303	-19,4%	-10,5%	-16,0%
Déchets verts	7 153	8 185	9 167	7 310	8 211	8 637	20,8%	5,2%	-5,8%
Ferraille	443	450	541	599	691	604	36,4%	-12,5%	11,7%
Eco-mobilier				66	404	832		106,0%	
DDS	100	107	112	47	60	74	71%	23,0%	52,7%
EcoDDS				88	95	97		2,1%	
DEEE	376	408	421	436	520	457	21,4%	-12,2%	8,4%
Pneus	0	41	41	30	35	33		-7,5%	-19,3%
Huiles de vidange	0	33	35	39	21	41		100,4%	17,7%
Huiles alimentaires	6	4	7	7	12	6	9,9%	-45,1%	-2,1%
Piles/ accumulateurs	0	5	6	6	5	5		7,7%	-6,0%
Cartouches d'encre	0	0	0	0	1	1		-11,5%	116,3%
Expérimentation ressourcerie				169	168	164		-2,4%	
Total	20 508	21 848	23 670	21 534	22 212	22 388	9,2%	0,8%	-5,4%

	Traitement	2013	2013%	2014	2014%	2015	2015%	2016	2016%	2017	2017%
Déchets occasionnels (hors gravats)	Valorisation matière	3 104	18,7%	3 121	17,0%	3 400	20,5%	3 830	21,9%	3 936	21,8%
	Valorisation organique	8 185	49,2%	9 167	49,9%	7 310	44,1%	8 211	46,9%	8 637	47,9%
	Valorisation énergétique	184	1,1%	194	1,1%	212	1,3%	222	1,3%	251	1,4%
	Enfouissement	5 158	31,0%	5 892	32,1%	5 666	34,2%	5 256	30,0%	5 220	28,9%
	Total	16 631	100,0%	18 375	100,0%	16 588	100,0%	17 520	100,0%	18 044	100,0%
Gravats	Valorisation matière	0		5 296		4 947		4 692			
	Enfouissement	5 218		0		0				4 344	
	Total	21 848		23 670		21 534		22 212		22 388	

Répartition des différents types de valorisation des déchets collectés en déchèterie en 2017



Le taux d'enfouissement des déchets a légèrement baissé entre 2016 et 2017 puisqu'il est passé de 30 à 28,90 %. Cette variation est due en particulier à l'augmentation du tonnage des déchets verts et de la proportion qu'ils représentent sur la totalité des déchets entrants en déchèterie. Ces pourcentages sont exprimés hors gravats conformément aux préconisations de l'ADEME.

11 Autres déchets occasionnels : les encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes de Bourges Plus.

A l'exception de Bourges, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard, cette prestation reste à l'initiative de la commune, elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence.

La Ville de Bourges est divisée en dix sept secteurs collectés une fois par an. A Saint-Germain du Puy, la collecte des encombrants s'effectue deux fois par an en porte à porte dans toutes les rues à l'exception de la zone commerciale.

Cette collecte est effectuée par Veolia avec un camion benne classique ainsi qu'un camion type Master. Ce dernier effectue un tri préalable des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE voire mobilier à titre expérimental) : 10,14 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour 96,62 tonnes de déchets collectées, soit un taux de valorisation de l'ordre de 10% (9,5% en 2016 et 7% en 2015) . Les tonnes non valorisées sont orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

En 2017, 1 789 km ont été parcourus.

Il est constaté une stagnation du tonnage des encombrants. La mise en place du dispositif permettant d'extraire des matériaux valorisables est efficace. Néanmoins, il convient de s'interroger sur une évolution de ce dispositif alors que les déchets présentés ne sont pas tous assimilables à des encombrants (déchets verts, textiles, déchets spéciaux, déchets de petite taille pouvant aisément être déposés en déchèteries,..) et ce tout en maintenant un service indispensable à des populations ne pouvant accéder au réseau de déchèteries.

Il est prévu de faire évoluer le service sur la commune de Saint Germain du Puy en 2018 avec la mise en place d'une collecte sur appel à des dates prédéfinies dans l'année.

		2014	2015	2016	2017
Collecte encombrants	Valorisation matière	5,04	6.4	9.18	10,14
	Enfouissement	98.62	85.1	87.07	86,48
	Total	103.66	91.5	96.25	96,62

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard ou des Danjons. En l'absence de pont bascule, les tonnages pris en compte ne sont pas connus.

12 Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés

12.1 Les grands enjeux réglementaires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a, en matière de déchets, introduit de nouveaux éléments. Sont directement applicables aux collectivités les points suivants :

- L'extension des consignes de tri des déchets d'emballage plastique avant 2022 : la mise en œuvre progressive de cette obligation est de la responsabilité plus particulièrement d'Eco-Emballages, elle nécessitera la construction de nouveaux centres de tri, de plus grande taille que ceux actuellement présents sur le territoire,
- L'harmonisation des consignes de tri des papiers : si dans les premières années de la collecte sélective des papiers, la consigne était « les Journaux-Revues-Magazines » (JRM), elle est maintenant « Tous les papiers se recyclent » : cette extension de consigne est d'ores et déjà mise en œuvre sur le territoire de Bourges Plus. Sa généralisation sur toutes les colonnes d'apport volontaire de l'agglomération sera prochainement mise en œuvre.
- -30% de consommation de papiers de l'Etat et des collectivités : ce point fera l'objet d'une action du PLPD
- Objectif de - 10 % des DMA entre 2010 et 2020 (cf. détails dans le 11.1)
- Réduire de 30% les déchets non dangereux non inertes mis en centres de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de -50 % en 2025 (cf. détails dans le 11.1)
- 15 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2020 et 25 millions en 2025. Sur le territoire de Bourges Plus, la mise en œuvre de la tarification incitative ne fait pas l'objet de projet à l'heure actuelle,
- Objectif de valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et de 65% en 2025 (cf. détails dans le 11.1),
- Harmonisation des consignes de tri d'ici 2025, une réflexion préalable au niveau national est mise en œuvre
- développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire

12.2 Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre.

Traitement	2010	2010	2014	2014%	2015	2015%	2016	2016%	2017	2017%	
Population	99 992		97 208		97 862		97 377		97 100		
OMA	Valorisation matière	67,0	22,0%	67,5	21,7%	69,3	22,6%	71,0	23,5%	74,8	24,3%
	Valorisation organique	91,3	30,0%	105,2	33,8%	105,7	34,4%	56,6	18,8%	0,1	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	7,8	2,5%	39,6	12,9%	92,4	30,6%	125,0	40,6%
	Enfouissement	146,2	48,0%	130,8	42,0%	92,6	30,1%	81,7	27,1%	108,1	35,1%
	Total	304,5	100,0%	311,3	100,0%	307,3	100,0%	301,7	100,0%	307,9	100,0%
Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants, hors gravats)	Valorisation matière	30,9	20,1%	32,2	16,9%	34,8	20,4%	39,4	21,8%	40,6	21,8%
	Valorisation organique	71,5	46,6%	94,3	49,6%	74,7	43,8%	84,3	46,6%	89,0	47,6%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,0	1,1%	2,2	1,3%	2,3	1,3%	2,6	1,4%
	Enfouissement	50,0	32,6%	61,6	32,4%	58,8	34,5%	54,9	30,3%	54,6	29,3%
	Total	153,6	100,0%	190,1	100,0%	170,4	100,0%	180,9	100,0%	186,8	100,0%
Total DMA (hors gravats)	Valorisation matière	98,0	21,4%	99,7	19,9%	104,1	21,8%	110,4	22,9%	115,5	23,3%
	Valorisation organique	162,8	35,5%	199,6	39,8%	180,4	37,8%	141,0	29,2%	89,0	18,0%
	Valorisation énergétique	1,1	0,2%	9,8	1,9%	41,8	8,7%	94,7	19,6%	127,5	25,8%
	Enfouissement	196,2	42,8%	192,5	38,4%	151,4	31,7%	136,6	28,3%	162,7	32,9%
	Total	458,1	100,0%	501,4	100,0%	477,7	100,0%	482,6	100,0%	494,8	100,0%

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique sont les suivants :

- Entre 2010 et 2017, les quantités de DMA produites sont passées de 458 à 495 kg/hab/an soit une augmentation de 8,0% pour un objectif à 2020 de - 10 %. Il est important de noter que cette augmentation est due principalement à l'augmentation des quantités de déchets collectés en déchèterie puisqu'ils ont subi une augmentation de 21,8 % entre 2010 et 2017 alors que les OMA n'ont augmenté que de 1,1 %. Le Programme local de prévention, même s'il a pour objectif principal une diminution de la production des ordures ménagères et assimilées contiendra aussi des actions visant à faire baisser les DMA. En particulier, débutera tout début 2018 une opération de prêts de broyeurs aux particuliers.
- Entre 2010 et 2017, les quantités de DMA enfouies sont passées de 196 à 163 kg/hab/an soit une réduction de 17% pour un objectif de - 30 % en 2020,
- 41,3% des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025.

13 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Au 31 décembre 2017, quatre agents de maintenance et de sensibilisation étaient présents au sein de la Direction de l'Environnement.

Ces agents interviennent pour :

- Tenir des stands et réaliser des animations spécifiques sur les déchets,
- Livrer et assurer la maintenance du matériel de précollecte (bacs roulants, sacs, colonnes d'apport volontaires)
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,...)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30).

En 2016, les modifications de fréquence de collecte avaient été à l'origine d'un très grand nombre d'appels. En 2017, le nombre de demandes est revenu à son niveau de 2015.

Les appels portant sur les bacs représentent 60% des sollicitations. La collecte est elle à l'origine de 21 % des demandes, il s'agit principalement de réclamations suite à des problèmes de collecte. Elles sont traitées par l'équipe d'agents de sensibilisation et de maintenance en collaboration avec le prestataire de collecte.

	2015	2016	2017
Apports volontaire	104	178	132
Bacs	1 704	2 416	1610
Collectes	611	1281	557
Déchèterie	82	57	63
Encombrants	16	22	23
Prévention			17
Sacs	69	132	93
Tout autre	130	188	156
	2 716	4 274	2651

Tous les appels ne sont toutefois pas comptabilisés. En effet, ceux faisant l'objet d'une réponse directe des agents d'accueil sans signalement auprès de la Direction de l'Environnement (planning de collecte, jours fériés,...) ne font pas l'objet d'une saisie et donc d'un suivi comptable.

Les agents de sensibilisation et de maintenance

L'absence d'agent de sensibilisation attiré à compter de fin mars 2017 a réduit les actions.

Ainsi, en 2017, seules 2 interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (collège Sainte-Marie et Saint-Exupéry).

Des animations ont été néanmoins menées lors de manifestations emblématiques du territoire (Printemps de l'Ecologie, foire exposition de Bourges) durant lesquelles près de 1 000 personnes ont été rencontrées.

Les agents de la Direction ont également réalisé des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'utilisateur pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémo tri.

Une « Brigade Volante » composée de 2 agents de Veolia contrôle systématiquement le contenu de tous les bacs d'une tournée par jour. Jusque fin 2016, chaque semaine, des tournées différentes étaient contrôlées, chacune des tournées du territoire étaient ainsi contrôlée environ toutes les 5 à 6 semaines. Depuis début 2017, les mêmes tournées sont contrôlées pendant 5 semaines consécutives permettant ainsi de toucher tous les usagers d'une tournée (même ceux ne sortant pas leurs bacs toutes les semaines) et un meilleur suivi des usagers ne respectant pas les consignes de tri.

Les agents de collecte disposent dans les camions d'un dispositif de Boite à Boutons permettant de signaler également des anomalies.

Les agents de la Direction de l'Environnement assurent également ponctuellement:

- des suivis de collecte (suivre le camion benne) afin de s'assurer du respect des circuits de collecte, des consignes de contrôle de la qualité, du bon respect des règles de circulation,
- des amonts de collecte (passage devant le camion benne afin de s'assurer du bon usage du bac roulant par les usagers pour présenter les déchets, de la bonne qualité de ces déchets,...).

Gestion urbaine et sociale de Proximité

Dans le cadre des actions de la politique de la Ville, la Direction de l'environnement s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre et la réalisation de l'opération recycl'EcoTri .

Cette action est portée par la Régie de Quartier, Bourges Agglo services. Elle découle du constat tiré d'une caractérisation réalisée en février 2015 à l'initiative de Bourges Plus des encombrants d'une résidence de France Loire dans le quartier des Gibjoncs. Il est alors apparu que près de 75% des objets déposés pouvaient faire l'objet d'une valorisation matière dans des filières existantes localement (DEEE, Meubles, Textiles, ...) et ainsi ne plus être enfouis. Le cout de traitement serait alors nul voire faire l'objet d'un rachat, au lieu d'être facturé en vue de leur enfouissement.

Bourges Agglo services, alors prestataire pour assurer le vidage des caves et logements de France Loire, s'est positionné pour faire évoluer ces pratiques et sensibiliser les bailleurs et locataires sur le devenir de ces déchets, notamment en mettant en avant la ressourcerie.

2 animations publiques se sont tenues en juillet (Quartier du Moulon) et décembre (quartier du val d'Auron) auxquelles les agents de la Direction ont participé activement.

Action expérimentale de changement de comportement

Bourges Plus a retenu la société E3D pour mener une action expérimentale de communication engageante sur les thématiques environnementales d'une durée de 30 mois.

Le 1^{er} axe développé en 2017 a été circonscrit au secteur des Gibjoncs concerné par la mise en place des colonnes enterrées pour la collecte des déchets. Une phase de mobilisation, c'est-à-dire d'inscription dans le dispositif, a été menée à partir de juin. D'ores-et-déjà 360 foyers se sont inscrits pour bénéficier d'un accompagnement de 2 ans. Toutes les 8 semaines, un contact téléphonique et/ou par mail leur est proposé pour choisir de réaliser un geste visant un effet positif sur l'environnement.

Un 1^{er} bilan pourra être dressé courant 2018.

14 Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

14.1 Les objectifs et l'organisation mise en place

Le programme local de prévention des déchets (PLPD) a débuté en 2015 avec le recrutement d'un animateur. 2015 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic du territoire, la rencontre de nombreux partenaires potentiels ainsi qu'à des premières réflexions sur les actions possibles à mettre en œuvre.

La durée du PLPD est de 5 ans, il fait l'objet d'une convention avec l'ADEME qui permet à Bourges Plus de bénéficier d'un soutien financier et technique. En contrepartie, des actions doivent être mises en œuvre afin d'atteindre au bout de 5 ans une réduction de la production par habitant de 7% des Ordures Ménagères et Assimilées.

Un programme complet d'actions a été rédigé avec une planification sur la durée du PLPD qui a fait l'objet de plusieurs étapes d'échange et de validation. La commission consultative d'élaboration et de suivi et la commission déchets de Bourges Plus ont donné un avis favorable à son contenu. Après adoption par le Conseil Communautaire, il a été mis à disposition pour avis de la population pendant 2 mois fin 2016.

14.2 Les principales actions réalisées

Compostage domestique

L'action phare de l'année 2016 avait été l'organisation de réunions publiques relatives à la promotion du compostage domestique fin 2016 dans toutes les communes de l'agglomération. Cette action s'est poursuivie début 2017 avec 6 réunions à Bourges. A chaque réunion, des bioseaux et aérateurs ont été remis aux foyers intéressés. Ces réunions ont été l'occasion de sensibiliser les habitants au compostage domestique mais aussi d'évoquer d'autres gestes de prévention (mulching, paillage, consommation d'eau du robinet, utilisation du stop pub, ...). Au cours de ces réunions, ce sont plus de 1850 personnes qui ont été vues. 1280 bioseaux et aérateurs ont été distribués à cette occasion.

Stop pub

L'expérimentation sur les changements de comportement avec suivi par un bureau d'études a permis d'équiper 141 foyers sur les 360 qui se sont inscrits dans la démarche avec E3D. Par ailleurs, à chaque tenue de stand, animation, des stop pub sont proposés. Ainsi 3 800 a vaient été distribués en 2016 et 4 200 l'ont été en 2017.

Compostage partagé

Des actions ont être menées avec les écoles de Turly et Nicolas Leblanc de Bourges. Une sensibilisation a été faite aux personnels de cantine ainsi qu'à l'équipe pédagogique des écoles. La première école avait déjà mis en place un composteur dans le cadre de son projet d'établissement. La deuxième en a mis en place en 2017. Des actions en classe ont été menées dans chacun des 2 groupes scolaires.

Un premier site de compostage partagé à été mis en place dans l'éco quartier Baudens à Bourges au début de l'année 2017. 32 foyers participent à l'opération menée en partenariat avec l'OPH du Cher. Les composteurs de pied d'immeuble ont très vite trouvé l'adhésion des habitants, un 4ème composteur a dû être installé afin de pouvoir accueillir tous les apports de biodéchets.

Foyers témoins

Une opération « foyers témoins » a été lancée : 8 foyers représentant un total de 22 personnes, répartis sur le territoire de l'agglomération, se sont portés volontaires pour peser leurs déchets et tester des gestes de prévention pendant 3 mois.

Chaque foyer a pesé chaque type de déchets pendant un mois sans changer ses habitudes, puis les 2 mois suivants en testant au moins 2 gestes de prévention choisis parmi une dizaine de propositions. Les gestes les plus testés ont été :

- Limiter les papiers,
- le choix de produits moins emballés,
- le compostage,
- faire soi-même (yaourts, produits d'entretien, ...).

Le poids moyen des déchets collectés le premier mois était de **13,6 kg/mois/Hab**. Après la mise en place des gestes de prévention, il était de **10,3 kg/mois/hab**.

Le compostage domestique a été le geste qui a le plus fait diminuer le poids de la poubelle verte, celle des ordures ménagères résiduelles. La poubelle jaune a elle été impactée principalement grâce au geste de réduction des emballages et d'achat en vrac.

Le choix d'apposer un stop pub, de recevoir relevés bancaires et factures de manière dématérialisée a permis de diminuer de plus d'un tiers la production de déchets papiers.

	Poids moyen par mois par habitant	
	Avant le choix de gestes	Après le choix de gestes
Ordures ménagères résiduelles	8,2	6,4
Déchets d'emballage	2,2	1,6
Papiers	1,7	1,0
Verre	1,6	1,3
Total	13,6	10,3

Promotion du jardiner au naturel

En 2017, 10 broyeur électriques de végétaux ont été achetés et ils seront proposés aux habitants début 2018.

L'association nature 18 a réalisé des actions de sensibilisation en déchèterie sur les alternatives aux produits phytosanitaires et sur la récupération des produits chimiques des ménages.

Participation à des manifestaions

Des stands ont été tenus lors du Printemps de l'Ecologie, de la Fête des Flots (Trouy) et de la Foire-Exposition de Bourges sur la prévention des déchets. Ces stands étaient principalement axés sur la thématique du compostage même si différents thèmes ont pu être abordés.

Gaspillage alimentaire

Plusieurs sensibilisations ont été menées dans le cadre du compostage en restaurant scolaire (écoles Nicolas leblanc, Turly, restaurant intergénérationnel de Saint Germain du Puy).

La ligue de l'enseignement a mené des actions dans 4 collèges de l'Agglomération et a également encadré et formé des services civils intervenant dans les lycées pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le Conseil Régional.

Actions auprès des entreprises

Une animation grand public avec la Chambre des Métiers sur les Repar'acteurs a été organisée pendant la semaine du Développement Durable dans le cadre du printemps de l'Ecologie.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a par ailleurs constitué un annuaire des artisans souhaitant s'engager dans la charte des Repar'acteurs.

Dans le cadre de la journée Santé-Sécurité-Environnement organisée par l'entreprise Nexter pour ses salariés, un stand a été tenu par la Direction permettant de sensibiliser plus de 150 personnes aux pratiques du compostage.

Promotion du réemploi

La ressourcerie (conteneur maritime) sur la déchèterie des Danjons fonctionne depuis octobre 2014 en partenariat avec Emmaüs. Une deuxième ressourcerie sera mise en fonctionnement sur la déchèterie de Saint-Doulchard (mars 2018).

Dans le cadre de la future gestion urbaine et sociale de proximité, Bourges Plus a impulsé avec la régie de quartiers Bourges Agglo Services une action « recycl'ecotri » afin de sensibiliser les acteurs locaux à la réutilisation, à mieux faire connaître la Recyclerie et à proposer des services aux bailleurs offrant une meilleure valorisation des encombrants. Deux actions ont été menées sur deux quartiers prioritaires de la ville de Bourges.

Enfin, les communes de Trouy et Berry Bouy ont organisé des journées de collecte avec Emmaüs.

15 Indicateurs financiers

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble de ces flux.

Sont assurées en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la précollecte (fourniture et maintenance des colonnes d'apport volontaire, bacs roulants et sacs),
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

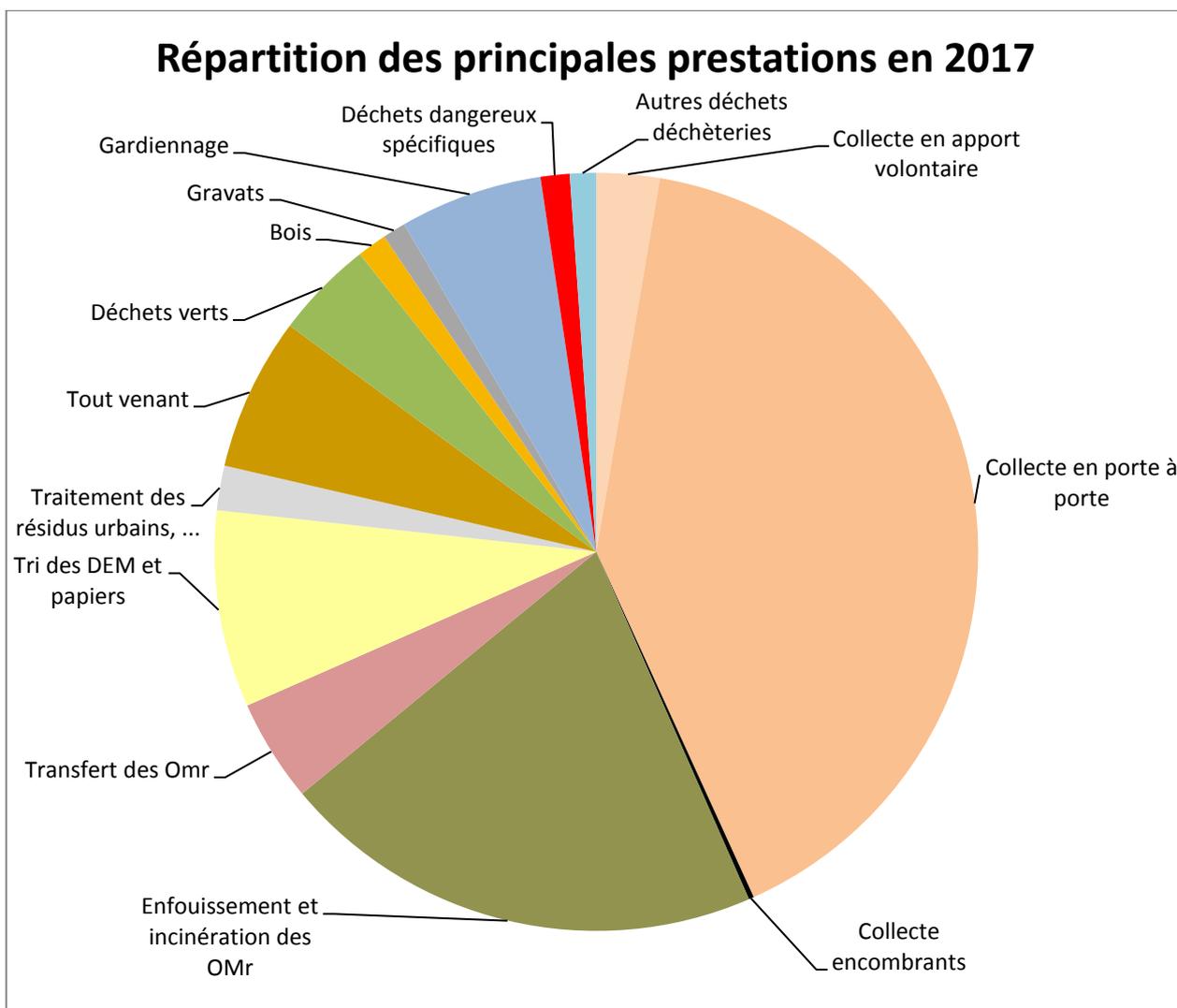
15.1 Les principaux marchés

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sont les suivantes :

Prestataire en 2017	OBJET	MONTANT € TTC 2015	MONTANT € TTC 2016	Variation 2015-2016 € TTC	MONTANT € TTC 2017	Variation 2016-2017 € TTC
	COLLECTE	3 657 659	3 381 177	-276 482	3 414 980	33 803
VEOLIA	Collecte en apport volontaire	205 404	204 959	-445	210 034	5 075
VEOLIA	Collecte en porte à porte	3 440 284	3 160 263	-280 021	3 187 848	27 585
VEOLIA	Collecte encombrants	11 971	15 956	3 985	17 099	1 143
	TRI - VALORISATION - TRAITEMENT	3 235 060	2 835 216	-399 844	2 766 765	-68 451
ENERGY DECHET	Compostage Omr (marché terminé au 15/10/16)	1 575 046	854 280	-720 766	0	-854 280
VEOLIA	Enfouissement et incinération des refus de compostage puis des OMr (à partir du 01/09/16)	954 677	1 176 985	222 308	1 614 369	437 383
VEOLIA	Transfert des Omr (à partir du 16/10/16)		70 687	70 687	343 103	272 415
NCI	Tri des DEM et papiers	580 158	597 773	17 614	659 973	62 200
VEOLIA	Traitement des résidus urbains, encombrants, sables	125 179	135 491	10 312	149 321	13 831
	DECHETERIES	1 312 089	1 418 664	106 575	1 677 582	258 919
VEOLIA	Tout venant	502 421	457 747	-44 673	512 636	54 889
SUEZ	Déchets verts	176 482	217 814	41 332	329 868	112 054
VEOLIA	Bois	92 576	86 135	-6 441	98 738	12 603
NCI	Gravats	72 418	67 318	-5 100	76 741	9 423
VEOLIA	Gardiennage	308 643	377 156	68 513	475 878	98 722
RECYDIS	Déchets dangereux spécifiques	31 330	61 093	29 763	96 443	35 350
VEOLIA/SUEZ/NCI	Autres déchets déchèteries	128 219	151 400	23 181	87 279	-64 121
	TOTAL	8 173 478	7 635 057	-538 421	7 859 327	224 271

Les principales modifications en matière de dépenses sont les suivantes :

- Une augmentation du coût de la collecte en porte à porte qui est à relier directement avec l'augmentation des tonnages aussi bien des OMr que des déchets d'emballage qui a compensé les gains réalisés grâce à la baisse de fréquence. S'est ajoutée une révision annuelle des prix défavorable à l'agglomération.
- Une baisse du cout global transfert et traitement des OMr qui est passé de 2 102 000 € en 2016 à 1 957 000 € en 2017 qui est liée à l'arrêt du compostage des OMr qui a en partie était compensée par la hausse des tonnages.
- Les évolutions des couts de traitement des déchets collectés en déchèterie s'expliquent par les augmentations de tarif unitaire pour plusieurs déchets dans le cadre des nouveaux marchés qui ont démarré au 1^{er} janvier 2017 et à l'augmentation des tonnages
- En matière de gardiennage, l'augmentation observée est liée à la présence systématique de deux agents d'accueil toute l'année sur les déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard et au nouveau marché.



15.2 Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2017 s'est élevé à 9 054 968 €.

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2017 s'est élevé à 10 496 119 € pour 10 395 438 € en 2016.

Le travail en cours sur la recherche d'une optimisation des investissements à réaliser en matière de tri des recyclables par la réalisation d'un centre de tri mutualisé pour 350 000 à 500 000 habitants amène à stabiliser le taux de TEOM ce qui permettra à Bourges Plus de faire face à ces différents investissements mais aussi aux dépenses liées à la nécessaire modernisation du réseau de déchèteries et aux actions du Programme Local de Prévention des Déchets.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, instaurant un mécanisme de lissage des taux de TEOM sur une durée de 5 ans (2010-2014). Il a été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

15.3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges avait instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an.

Dans un souci de simplification, l'article 57 de la Loi de Finances rectificative pour 2015 permet de financer par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les dépenses afférentes à la gestion des déchets assimilés à des ordures ménagères, alors qu'auparavant :

- le produit de la TEOM ne pouvait couvrir que les dépenses liées aux déchets ménagers, excluant ainsi les déchets assimilés principalement constitués de déchets d'activités économiques,
- et que pour ces derniers, le moyen de financement devait être la redevance spéciale.

Aussi, lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016, les élus ont pris la décision d'abandonner la redevance spéciale.

15.4 Montant des aides reçues par les éco organismes

Les soutiens prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- Eco-Emballages pour les emballages ménagers,
- Eco-Folio pour les papiers,
- Ecosystèmes pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Eco DDS pour les déchets dangereux spécifiques,
- Eco Mobilier pour les déchets d'équipements mobiliers,
- ECO TLC pour les déchets de Textiles, Linge de maison et Chaussures.
- ...

En 2017, cela a représenté 901 473 €, Eco Emballages en représentant à lui seul plus des trois quart.

Les modalités d'intervention des éco organismes sont en effet différentes : Eco Emballages et Eco Folio apportent un appui financier, la collecte et le tri des déchets étant à la charge des collectivités alors qu'Eco DDS, Eco Mobilier, et Eco Systèmes ainsi que les éco organismes en charge des piles, pneus, ...assurent la collecte et le tri traitement des déchets gratuitement. Il faut donc plutôt considérer les coûts évités pour eux.

€	Eco emballages	Ecofolio	Ocad3e	EcoTLC	Eco DDS	Eco mobilier	TOTAL
2015	686 692	88 395	19 261	0	5 278	53 430	853 056
2016	766 682	61 634	21 883	0	2 367	58 163	910 729
2017	746 717	78 363	23 044	0	5 138	48 212	901 473

15.5 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papier en apport volontaire,
- Flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, ...

En 2017, cela a représenté une recette totale d'un montant de 652 710 € pour 502 704 € en 2016 ; l'augmentation est liée à une forte augmentation du prix moyen de reprise des papiers qui a compensé la baisse du prix d'autres matériaux.

€	Papiers			Plastiques			Aluminium			Cartonnettes			Acier		
	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM
2015	2298	142955	62	338	108680	321	14	6243	446	838	73903	88	157	18136	116
2016	2378	239260	101	337	63557	188	7	2640	377	803	80005	100	194	15415	79
2017	2557	244346	96	492	77666	158	4	1476	369	861	103511	120	187	21852	117
	Verre			Cartons déchèteries			Ferraille déchèteries			Bois déchèteries			Autres ventes		
	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM			
2015	2917	67581	23	579	32312	56	599	2968	5						
2016	2 912	68 814	24	587	32311	55	691	702	1						
2017	2799	65774	24	580	57993	100	604	62989	104	1314	6571	5		8994	

PM : prix moyen

15.6 Synthèse sur les recettes

	2014	2015	2016	2017
Reprises	442 206,07 €	437 965,51 €	502 704,41 €	652 210,98 €
Soutiens	794 451,27 €	853 056,27 €	788 302,90 €	901 473,31 €
Part° communes	894,38 €	11 864,00 €	3 641,95 €	1 937,83 €
TEOM	10 023 422,00 €	10 201 739,00 €	10 395 438,00 €	10 496 119 €
Subventions		121 478,71 €	146 845,00 €	55 922,5 €
total	11 260 973,72 €	11 626 103,49 €	11 836 932,26 €	12 107 662,64 €

L'augmentation observée de la TEOM entre 2013 et 2017 est à relier à une évolution des bases locatives. Les recettes relatives aux soutiens pour l'année 2017 correspondent à un prévisionnel, Eco emballages n'ayant pas encore versé le solde de l'année 2017.

15.7 Analyse des coûts en fonction des flux de déchets

Coûts en euro hors taxe par tonne - année 2017

€ HTpar tonne		Omr	Verre	Papiers DEM TLC	Déchèteries	Encom- brants	Déchets des collectivités
Quantité de déchets (en kg/hab)		225,00	30,00	53,00	231,00	1,00	41,00
Charges Fonctionnelles	Charges de structure	13,36	2,06	30,51	5,95	62,40	3,06
	Communication	1,23	5,24	23,31	0,14	0	0
	TOTAL Fonctionnelles	14,59	7,30	53,82	6,09	62,40	3,06
Charges techniques	Prévention	6,32	0	6,32	0,90	0	0
	Pré-collecte	6,60	8,52	28,60	0	0	0
	Collecte	79,41	27,66	246,09	27,65	188,08	8,73
	Transfert/Transport	14,30	0	0	0	0	0
	Incinération des déchets non dangereux	35,18	0	0	0,01	0	0
	Transfert/Transport traitement des déchets dangereux	0	0	0	3,92	0	0
	Transfert/Transport - Recyclage des déchets non dangereux	0	0	116,67	7,35	0	0
	Transfert/Transport - Compostage	0,37	0	0	13,39	0	8,25
	Transfert/Transport - Stockage de déchets non dangereux	32,86	0	0	21,11	105,26	23,53
	Transfert/Transport - Traitement des inertes	0	0	0	3,12	0	0
	TOTAL Charges Techniques	175,03	36,18	397,68	77,44	293,34	40,51
TOTAL Charges		189,63	43,48	451,50	83,53	355,74	43,58
Produits Industriels	Matériaux	0	22,42	88,69	19,98	0	0
	Autres produits	0,07	0	0	5,70	0,00	0
	TOTAL produits Industriels	0,07	22,42	88,69	25,68	0,00	0
Soutiens	Soutiens écoorganismes	1,46	6,62	150,00	3,41	0,00	0
Aides	Amortissement des subventions d'investissements	0	0,21	0,24	0,02	0	0
	Subventions de fonctionnement	1,79	0	2,17	0,25	0	0
	TOTAL Aides	1,79	0,21	2,41	0,27	0	0
TOTAL Produits		3,32	29,25	241,10	9,38	19,98	0
Montant de la TVA acquittée		16,79	3,28	37,61	7,10	26,03	4,05

Pour les Omr, les charges se répartissent quasiment pour moitié en collecte et précollecte (fourniture des bacs) avec 83,31 € et pour moitié en traitement avec 68,04 €.

Pour les recyclables, la répartition est du double pour la collecte- précollecte (275 €) par rapport au tri (116,67 €).

		Omr	Verre	Papiers DEM TLC	Déchèteries	Encom- brants	Déchets des collectivités	Total
Coût complet HT	2015	210,01	45,12	454,72	85,96	257,13	64,80	172,65
	2016	191,10	49,23	446,36	86,82	303,42	69,33	
	2017	189,63	43,48	451,50	83,53	274,85	43,58	153,88
Coût technique HT	2015	210,00	21,91	383,00	83,03	257,13	64,80	163,62
	2016	191,08	25,17	363,08	84,71	303,42	69,33	153,47
	2017	189,56	21,07	362,80	77,83	274,85	43,58	142,27
Coût aidé HT	2015	204,27	16,64	226,57	77,63	257,13	64,80	144,32
	2016	186,88	18,87	222,58	79,66	303,42	69,33	136,02
	2017	186,31	14,24	210,39	74,15	274,85	43,58	125,23
Coût aidé TTC	2015	223,49	20,37	266,10	85,35	274,73	70,99	159,87
	2016	203,85	22,90	260,07	87,17	325,96	75,80	150,25
	2017	203,10	17,52	248,01	81,25	302,33	47,63	138,50

Coût complet HT : coût supporté par la collectivité

Coût technique HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits

Coût aidé HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits et des soutiens des écoorganismes et subventions

La variation la plus notable sur les trois ans est celle de la baisse du coût pour les OMr liée à la fois à la baisse de fréquence et à l'arrêt du compostage des OMr.

Il est important de noter que lorsque l'on considère les coûts aidés TTC :

- Le verre est le flux dont les coûts sont les plus faibles, de l'ordre de 20 € TTC par tonne
- Le coût relatif aux déchèteries est assez faible également tout en permettant un tri optimal des déchets en de nombreuses catégories
- Le coût des recyclables reste relativement élevé malgré les ventes de produits et le soutien des écoorganismes

16 Perspectives 2018

Collecte

Courant juin , la collecte sélective des emballages en porte à porte sera généralisée à toute l'agglomération. Dans les 11 communes disposant de colonnes d'apport volontaires, les habitants seront dotés de bacs jaunes . Cela devrait se traduire par une augmentation des performances de collecte des emballages sur ces territoires.

Tri-traitement

Un groupe de travail regroupant 3 collectivités du Cher et l'ensemble des collectivités en charge de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers de la Nièvre s'est constitué en 2017. Les conclusions de l'étude de faisabilité pour la création d'un centre de tri mutualisé entre ces collectivités avec extension possible à toutes les collectivités du Cher ainsi qu'à certaines de l'Indre seront connues au cours du premier semestre 2018.

Programme Local de Prévention des Déchets

De nombreuses opérations sont prévues pour démarrer cette année :

- Mise en place d'un dispositif de prêt de broyeurs à végétaux auprès des particuliers
- Opération broyage Déchets Verts des communes avec la mise à disposition d'un broyeur mobile
- Recherche et implantation de nouveaux sites de compostage partagé en lien avec les bailleurs sociaux et privés
- Campagne d'affichage sur quelques gestes de prévention
- Sensibilisation des usagers à la non présentation des déchets verts avec les OMr

Programme de travaux dans les déchèteries

En 2018, devraient être réalisés des travaux dans les déchèteries suivantes :

- La Chapelle saint Ursin : création d'une plateforme béton permettant d'accueillir sur une aire étanche l'ensemble des déchets pneus, colonnes d'apport volontaires, ...), agrandissement de l'aire de dépôt des déchets verts, installation d'un local pour le stockage des cuves (huile de vidange usagée et huiles alimentaires) et de quelques autres déchets dangereux. Travaux prévus fin 2018.
- Trouy : agrandissement de l'aire de stockage des déchets verts et de l'aire de dépose des colonnes d'apport volontaire, création d'un abri métallique pour stocker à l'abri des intempéries pneus, cuves à huiles, bidons vides d'huiles de vidange, Travaux prévus au 1^{er} semestre 2018.
- Saint Just : des travaux avaient été réalisés en 2016 sur ce site ; la seule non-conformité constatée lors de l'audit nécessitant la réalisation de travaux est la construction d'un mur anti-propagation d'incendie entre l'abri réalisé pour stocker différents déchets inflammables et le bungalow de l'agent d'accueil. Travaux prévus au 2^{ème} semestre 2018.

Les consultations pour les travaux à la déchèterie de Saint Doulchard seront lancées en parallèle de l'instruction du dossier ICPE ainsi que celle pour les travaux à la déchèterie des quatre vents.

Sensibilisation

Avec la présence, à titre temporaire, d'une personne sur le poste de sensibilisation, plusieurs projets sont envisagés notamment à l'attention de publics cibles :

Enfants : Ecoles primaires, (cycle 3) et collèges du territoire en lien notamment avec le Conseil départemental

Artisans : extension du module Eco gestes aux répar'acteurs, en lien avec l'annuaire en cours de constitution par la Chambre des Métiers,

Grand Public : Ouverture de l'opération E3D à tous les habitants de l'agglomération pour participer à une opération de changement de comportement, animation d'interventions et d'événements à de multiples manifestations sur le territoire (Printemps de Bourges, Foire exposition de Bourges, Printemps de l'Ecologie, Semaine des HLM, SERD, ...)

Consultation

Le marché de collecte en Porte à porte arrivera à échéance le 30 juin 2019. Une réflexion sera lancée début 2018 afin de préparer le Dossier de Consultations des Entreprises dès l'automne 2018.